

### Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Affaires nationales .....	1
▶ Diplomatie .....	8
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE .....	8
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	8
▶ Justice, code pénal, prisons .....	10
▶ Gouvernance .....	12
▶ Droits de l'enfant.....	15
▶ Enseignement, université .....	16
▶ Droits des femmes .....	17
▶ Santé.....	17
▶ Homosexualité, travailleurs du sexe.....	18
▶ Médias, communication .....	18
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	19
▶ Dérèglement climatique, environnement .....	19
▶ Secteur minier.....	22
▶ Foncier, aménagements .....	23
▶ Economie, Social .....	26
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	28

## POLITIQUE

### ▶ Affaires nationales

**02/01 - Vœux présidentiels : Andry Rajoelina a fait le tour d'horizon des projets d'envergure qu'il entend mettre en œuvre durant son second mandat.** A commencer pas le projet « *Ankohonana Miarina* » qui consiste en l'installation d'un site d'accueil de familles nécessiteuses souhaitant se convertir dans l'agriculture et l'élevage, à Tsimahabeomby Imerintsiasika. Un terrain de 380 ha sera aménagé pour accueillir le projet. A été aussi évoquée l'inauguration cette année du téléphérique et du train urbain ainsi que la réalisation de la première autoroute de Madagascar, reliant Antananarivo à Toamasina. L'objectif principal du second quinquennat sera axé sur l'amélioration du social et des conditions de vie de la population, particulièrement celles des plus démunis, par la création d'emplois et le renforcement des interventions sociales. Andry Rajoelina a rappelé les trois piliers du développement qu'il entend mettre en œuvre dans les cinq prochaines années : le capital humain, l'industrialisation et la bonne gouvernance. Dans le domaine de la santé, l'Etat va rendre opérationnels les 30 hôpitaux « *manarapenitra* » [aux normes] et les 123 CSB II nouvellement construits. La gratuité du planning familial sera assurée au niveau des hôpitaux publics. Plu-



Le programme du président français de Madagascar vu par POV.

les cinq prochaines années : le capital humain, l'industrialisation et la bonne gouvernance. Dans le domaine de la santé, l'Etat va rendre opérationnels les 30 hôpitaux « *manarapenitra* » [aux normes] et les 123 CSB II nouvellement construits. La gratuité du planning familial sera assurée au niveau des hôpitaux publics. Plu-

sieurs projets économiques sont annoncés : création de la Raffinerie aurifère de Madagascar. Une usine destinée à la transformation de l'or exploité en or monétaire et en lingots avant son exportation de façon légale. L'objectif est d'augmenter l'entrée des devises étrangères et de conforter la monnaie nationale. Le même projet est aussi à l'étude en ce qui concerne la filière vanille. Une usine d'extraction sera destinée à maintenir son prix et à résoudre les problèmes rencontrés par la filière. L'autosuffisance alimentaire figure parmi les objectifs du « *Tanora malagasy Vonona* ». Une usine de fabrication d'engrais sera créée pour soutenir les agriculteurs. Le président entend vulgariser les énergies renouvelables avec l'installation cette année de 46 parcs solaires. Un projet d'attribution d'un identifiant unique pour chaque citoyen sera lancé en 2024 afin de mieux coordonner les actions sociales au profit des ménages. La distribution des kits solaires « *Hazavana ho anao* » reprendra en ce début d'année. Une véritable réforme de la justice est annoncée, avec notamment des amendements au code pénal, destinés à sanctionner plus sévèrement le viol sur mineures. Le chef de l'Etat évoque notamment une peine d'emprisonnement à perpétuité, la déportation et une castration chimique.

*La Gazette écrit : « Andry Rajoelina semble avoir une passion particulière pour les projets grandioses et ambitieux, mais inatteignables. Alors que le projet Tanamasoandro, une nouvelle ville à Imerintsiatosika, stagne dans l'oubli depuis cinq ans, le chef de l'État persiste dans sa tendance à lancer des annonces spectaculaires sans résultats tangibles. Le dernier en date est la promesse de créer une nouvelle ville, suivant la même logique que le projet précédent qui peine à voir le jour. Les critiques s'accumulent face à cette approche de communication politique, souvent perçue comme une tentative de masquer l'absence de réalisations concrètes sous un voile de populisme. »*

**Andry Rajoelina attend la proposition de trois noms de premier-ministrables émanant du groupe parlementaire majoritaire à l'Assemblée nationale, l'IRD**, conformément à ce que prévoit la Constitution. C'est le premier ministre qui fera par la suite une proposition de composition du gouvernement. Le chef de l'Etat se refuse, affirme-t-on, à céder aux politiciens et/ou associations des natifs de telle ou telle région qui tentent de mettre la pression pour réclamer une « *seza* ».

**03/01 - Les élus de la majorité à l'Assemblée nationale se sont réunis au quartier général du camp présidentiel pour dresser la liste des trois premier-ministrables à présenter à Andry Rajoelina.**, Le nom de Christian Ntsay, premier ministre sortant, est, sans surprise, en pole position. À l'issue de la proclamation de sa réélection par la HCC, le 1er décembre, Andry Rajoelina avait déjà laissé entendre qu'« *on ne change pas une équipe qui gagne* ». Les noms de Marie Michelle Sahondrarimalala, ancienne ministre de l'éducation nationale, de Valery Ramonjavelo, ministre des transports et du député de Manja, l'ancien ministre Fienena Richard, ont été chuchotés pour relever de cette liste mais les élus se sont refusés à confirmer la rumeur.

**Le Collectif des onze candidats à la présidentielle fait profil bas.** Aucune action concrète n'a été divulguée. La cellule de crise dont la création avait été annoncée n'a toujours pas vu le jour. Les prochains enjeux pour le Collectif sont les élections communales et législatives. Il lui faudra se battre pour avoir le plus de siège possible à l'Assemblée afin de faire contre-poids au pouvoir hégémonique des Oranges qui ne peut que s'accroître si l'opposition s'obstine à boycotter les institutions. Mais le mois dernier, le Collectif a publié un communiqué déclarant qu'il ne prendrait part aux prochains rendez-vous électoraux que si la transparence du processus est assurée. Or c'était déjà l'une des conditions imposées par le Collectif lors de la présidentielle... Selon *Midi*, des divergences se font de plus en plus sentir au sein du Collectif. Hery Rajaonarimampianina et Siteny Randrianasoloniaiko étant à l'étranger, la rentrée politique du Collectif n'a pas pu avoir lieu. Certains s'investissent déjà sur des projets personnels qui dépassent cette alliance conjoncturelle et deux membres du Collectif ont rallié la camp présidentiel.

**A l'occasion d'un rencontre avec les cadres de son parti, Marc Ravalomanana a exhorté ses partisans à prendre leurs responsabilités pour que le pays recouvre son indépendance.** « *À cause de la situation qui s'est produite l'année dernière, durant laquelle la vérité a été réduite au silence et la liberté d'expression bafouée par l'utilisation de l'oppression, nous avons commencé la lutte. Nous avons protesté contre la tenue d'élections forcées, truffées de fraudes et qui ne sont que des formalités, il ne s'agit que de simulacres d'élections* », a-t-il avancé. L'ancien président n'admet pas que, selon ses dires, le pays se trouve entre les mains d'une personne qui ne possède plus la nationalité malgache et qui de ce fait ne pourra pas garantir la souveraineté nationale. « *Il y a des Malgaches qui sont des vendus et ont trahi la patrie* », a-t-il déploré. « *Nous ne pouvons pas rester spectateurs de ce drame qui guette les Malgaches. Notre lutte ne s'arrêtera pas tant que la vérité ne règnera pas, qu'un véritable Etat de droit n'aura pas été restauré, que la liberté d'expression respectée et que chaque foyer pourra manger à sa faim et subvenir à ses besoins* », a-t-il ajouté.

**05/01 - Réputé inamovible, Christian Ntsay a été reconduit premier ministre. Il figurait en tête de la liste des trois candidats soumise au chef de l'Etat par le groupe parlementaire majoritaire.** Economiste de formation, il a été représentant de l'OIT à Antananarivo pour les Comores, Madagascar, Maurice et les Sey-

chelles de 2008 à 2018, avant d'occuper le poste de premier ministre en juin 2018, sous la présidence Rajoanarimampianina, et ce jusqu'en décembre 2023. Pour Andry Rajoelina, il s'agit d'une « sage décision [...] celle qui nous permettra de travailler rapidement » dit-il, grâce à une personne « intègre, loyale et expérimentée ». Pour lancer son second mandat, Andry Rajoelina a confié deux objectifs à Christian Ntsay : surmonter les obstacles au développement du pays et lutter contre la corruption. Le chef de l'État a annoncé le passage de « tests de compétence technique » pour les ministres à nommer dans l'équipe à constituer. Ntsay Christian est assuré de rester à Mahazoarivo jusqu'au mois de juin, date prévue par la CENI pour la tenue des législatives. « La règle non écrite selon laquelle le premier ministre doit être un côtier lorsque le président de la République est un Merina a été respectée » note Midi.

**Le TIM et le HVM balaient d'un revers de main les bruits annonçant leur participation au nouveau gouvernement.** Les deux partis veulent rassurer leurs partisans sur leur fidélité aux causes du Collectif des 11 candidats bien que les autres membres aient préféré entretenir le doute quant à leur position, suite au propos d'ouverture tenus par Andry Rajoelina.

**06/01 - Selon Midi, « économistes, leaders politiques et parlementaires s'accordent à dire qu' 'il n'y a rien à espérer de cette nouvelle nomination de Christian Ntsay' ».** « Difficile de croire que ce second mandat du président Rajoelina va accroître la valeur de l'ariary ou le pouvoir d'achat des Malgaches. Son échec n'est un secret pour personne alors qu'il a retrouvé son poste. On ne peut pas espérer de lui le développement ou le progrès », a notamment confié l'économiste Roger Ralison, leader du Parti républicain de Madagascar (PRM). Les réactions des leaders du Collectif des candidats ne sont pas encore connues.

**Tribune écrit :** « **Le retour de Christian Ntsay à la primature n'est qu'un épisode supplémentaire de la tragi-comédie que le pays subit depuis quelques mois.** Il est quand même étrange qu'il ait été proposé à ce poste par les mêmes parlementaires qui avaient majoritairement déposé une motion de censure contre lui il y a un an, et à laquelle il n'avait échappé de justesse que grâce à la protection présidentielle.(...) Qu'on le veuille ou non, la réélection d'Andry Rajoelina pour un nouveau mandat est un fait accompli, et pour le moment, l'opposition est groggy.(...) Le Collectif des candidats a essayé de mener le combat, mais la population n'a pas suivi.(...) On est en droit de se demander si le grand appétit bien connu des politiciens malgaches n'a pas été une porte d'entrée pour "motiver" certains membres du Collectif des candidats à courber l'échine.(...) On attendra avec curiosité les premières nominations du nouveau mandat, pour voir si le chant des sirènes a encouragé la transhumance d'opposants défréqués vers l'Union pour Andry Rajoelina. Quelques nominations motivées par des calculs uniquement politiques ne suffiraient pas à changer la donne : un pays profondément divisé, dominé par une nomenklatura absolument pas motivée à bâtir au sein de la société malagasy le dialogue et la confiance nécessaires pour casser une stagnation économique et sociale qui perdure depuis des décennies. »

**Élections législatives anticipées en vue.** Selon Soava Andriamarotafika, rapporteur général de la CENI, « il est plus pratique de procéder aux législatives avant que le mandat des députés ne se termine afin d'éviter les polémiques sur le fait de l'effectivité des parlementaires hors mandat ». Lors de son annonce de la reconduction de Christian Ntsay au poste de premier ministre, le président de la République a insisté sur l'importance des prochaines législatives dans l'optique de la constitution d'une nouvelle majorité. La question se pose de savoir si le scrutin interviendra avant la première session ordinaire de cette année, début mai. Bien que les mandats municipaux arrivent à terme ce mois-ci, la CENI annonce qu'aucune élection ne se tiendra en saison des pluies. Le gouvernement devra décider, soit de nommer des « présidents de délégations spéciales » (PDS), soit de prolonger de quelques mois le mandat des maires.

**08/01 - Lalatiana Rakotondrazafy : contre la « liberté sauvage » et le laisser-faire.** Inamovible durant près de cinq ans, l'ancienne ministre de communication et de la culture s'était libérée de ses charges ministérielles afin de se consacrer à la campagne électorale. A la veille de la mise en place d'un nouveau gouvernement, elle aspire à plus de poigne dans la gestion des affaires de l'Etat. La présidente du parti Freedom estime que des améliorations doivent être apportées à la gouvernance. Elle suggère au pouvoir plus de rigueur et de fermeté en matière de respect de la loi et de la discipline. La « liberté sauvage » nuit selon elle à la nation et aux générations futures. « Trop de liberté tue la liberté », lance-t-elle. « La population a besoin de plus d'éducation civique et citoyenne, tandis que la justice sociale devrait être instaurée, ajoute-t-elle. La population devrait avoir confiance dans leurs dirigeants et savoir qu'ils sont là pour les protéger et non pour les ruiner. La lutte contre la corruption nécessite également de l'audace et de la fermeté, aucune tolérance ne devrait être accordée aux auteurs, qu'ils soient des proches, des dirigeants ou de l'opposition », a-t-elle encore soutenu.

**Formation du gouvernement : plusieurs centaines de CV reçus suite à la reconduction du premier ministre.** Le comité chargé de la sélection des candidatures a déjà démarré les consultations. En coulisses, les tractations politiques s'activent. Des hommes politiques de l'opposition ayant une vision modérée auraient été approchés. L'idée de l'ouverture, recommandée par la communauté internationale, pourrait être prise en

compte pour asseoir la stabilité dans le pays. La majorité des postulants seraient des personnalités présentées par des partis politiques proches du pouvoir, sinon des élus de l'Assemblée nationale.

**09/01 - La distribution des kits solaires « Hazavana ho anao » reprend. De longues files sont à nouveau constatées dans plusieurs quartiers d'Antananarivo.** La liste des quartiers éligibles a été publiée. Comme lors des précédentes distributions, l'obtention du kit se fait sur présentation de la carte de membre du parti TGV et du carnet de fokontany muni du QR code. La distribution devrait se poursuivre dans les autres villes du pays.

**11/01 - Le nonce apostolique, Mgr Thomasz Grysa, appelle à l'apaisement.** « *L'année dernière, nous avons eu un peu de tension à cause des événements politiques. Mais, cette année, il faut commencer sous le signe de la paix. C'est en fait le message central de Noël, la paix. Nous devons être capables de nous réconcilier, de vivre ensemble, de revenir au principe du Fihavanana* », déclare le diplomate. Pour mémoire, par la voix de la Conférence des évêques de Madagascar, l'Eglise catholique avait plaidé pour la tenue de l'élection présidentielle. La Conférence épiscopale avait avancé l'argument qu'il appartient au peuple d'élire ses dirigeants. Une position qui tranchait avec celle du FFKM.

**12/01 - En fin de mandat depuis début janvier, les maires et les conseillers municipaux sont dans le flou quant à leur situation vis-à-vis de leurs fonctions.** Aucune proposition de date du scrutin n'a émané de la CENI. Le rapporteur général de la Commission indique que la question est à l'étude. Un jumelage des communales et des législatives pourrait être envisagé. En attendant, la durée du mandat des élus locaux pourrait être prolongée. La possibilité de mise en place de délégations spéciales reste hypothétique du fait de la lourdeur de la procédure. Le projet de prolongation de leur mandat à cinq ans, proposé et voté au niveau du Sénat, reste à ce jour sans suite.

**13/01 - Roland Ratsiraka ne ménage pas ses critiques envers le régime.** Il souligne que « *l'image du pays est une vraie catastrophe en dehors de la communication à outrance effectuée par le régime pour maquiller les vrais problèmes de Madagascar dont les dirigeants sont à l'origine* ». Le député de Toamasina dénonce « *les trafics sous toutes leurs formes, le roro [drogue dérivé de l'héroïne], l'or, les avoirs illicites, le fond routier de 600 milliards d'ariary, l'autoroute pour laquelle il a été décaissé, selon la ministre des finances, 300 milliards d'ariary, la Jirama surfacturée, les marchés publics régis par népotisme, les violations graves en termes de droit à travers les décisions scandaleuses de la HCC à de multiples reprises...* » Et d'enchaîner qu'« *aujourd'hui, après les élections où Andry Rajoelina a distribué plus de 3 millions de tee-shirts, il n'y a aucun tee-shirt porté en ville dans la vie quotidienne car ils ont pris cela par contrainte ou par défaut et non par adhésion. Toutes les élections, depuis le début de ce régime, sont truquées. Beaucoup de personnes élues députés et maires, du parti du régime, ne sont pas les vrais élus* ». Voilà pourquoi Roland Ratsiraka et 40 députés ont réclamé la refonte de la CENI en déposant un projet de loi à l'Assemblée en mai 2023. « *Cela aurait été une solution pour faire accepter l'organisation d'élections saines, loyales et transparentes. Le gouvernement n'a donné aucune suite, pourtant nous avons le temps de voter cette loi pour modifier 7 articles afin que la CENI soit réellement indépendante et où tous les partis seraient représentés* ». Sur l'affaire du riz avarié, le député estime que « *certains responsables sont incarcérés mais [il constate que] les proches du régime, élus et gouverneurs qui ont signé le même document afin de sortir le riz ne sont pas inquiétés.* »

**L'opposition tourne le dos à une collaboration avec le pouvoir.** A la veille de la nomination du nouveau gouvernement Ntsay, plusieurs leaders de l'opposition déclarent ne pas vouloir collaborer avec le pouvoir et encore moins postuler à un portefeuille ministériel. Hajo Andrianainarivelo, Roland Ratsiraka, les pro-Siteny et d'autres ont déclaré ne pas avoir envoyé leur candidature à la primature, en dépit de certaines rumeurs. « *La lutte continue* », tel est le leitmotiv de l'opposition depuis la trêve politique de Noël. Mais, rapporte *Midi*, « *la stratégie des partis de l'opposition reste un mystère jusqu'à présent pour le public et surtout pour leurs partisans qui ne cessent d'attendre.* » La solidarité au sein du Collectif des candidats reste à démontrer. Y aura-t-il une stratégie d'ensemble ou un « *chacun pour soi* » ?

**15/01 - Nouveau gouvernement : sur les 27 ministres (dont 7 femmes) nommés, 15 ont été reconduits<sup>1</sup>.** Les ministères régaliens comme la justice et les finances n'ont pas vu de changement à leur tête. Sont également reconduits à leur poste Edgar Razafindravahy au commerce et à l'industrialisation, Marie Michelle Sahondrarimalala à l'éducation nationale, Zely Randriamanantany à la santé, Joël Randriamandranto au tourisme, Tahina Razafindramalo aux postes et télécommunications, Ndriamihaja Andrianatrehina, aux travaux publics, Valéry Ramonjavelo aux transports et à la météorologie, Fidiniavo Ravokatra à l'eau et l'assainissement, Paubert Mahatante à la pêche et l'économie bleue, Olivier Rakotomalala aux mines.

<sup>1</sup> <https://www.facebook.com/photo?fbid=2026836481029099&set=pcb.2026775914368489>  
<https://www.madagascar-tribune.com/La-liste-des-27-ministres-nommes-au-gouvernement-de-Christian-Ntsay.html>

Pour la défense nationale, le général Sahavelo Monja Delphin remplace le général Josoa Rakotoarijaona et pour les affaires étrangères, Rasata Rafaravavifika, 36 ans, succède à Yvette Sylla. La nomination de Naina Andriantsitohaina au poste de ministre de la décentralisation et de l'aménagement du territoire a créé la surprise. Il s'est vu confié ce portefeuille-clé du nouveau gouvernement. Le maire d'Antananarivo, arrivé en fin de mandat le 10 janvier, avait déjà été ministre des affaires étrangères durant le premier quinquennat d'Andry Rajoelina. Il est resté 9 mois à ce poste. Lalatiana Andriatongarivo Rakotondrazafy, inamovible ministre de la communication et de culture depuis 2019 et porte-parole du gouvernement, s'est vu retirer ce portefeuille au profit d'Augustin Andriamananoro, vice-président du Mapar-TGV. Elle change de poste en devenant ministre de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. 9 secrétaires d'État seront nommés prochainement, tous, rattachés à la présidence de la République. « Avec ces nominations, Andry Rajoelina et Christian Ntsay ont visiblement décidé de faire du neuf avec du vieux malgré les déclarations politiques pour annoncer des changements », écrit Tribune. « Malgré les appels répétés par les organisations de la société civile pour élever le rang protocolaire du ministère de l'environnement afin de donner un signal fort sur la volonté du pays à protéger sa biodiversité et ses ressources naturelles, le ministère reste en 26ème position », note RFI. Enfin, la reconduction de quelques ministres dont le nom est apparu dans certaines affaires et dont les résultats à leur précédent poste ne semblent pas avoir convaincu la population a beaucoup étonné - en attestent les nombreux commentaires publiés sur les réseaux sociaux. La présidence assure que les candidats ont chacun passé des entretiens et des tests spécifiques de haut niveau pour obtenir leur poste. Ils ont été choisis parmi 500 prétendants, a fait savoir le chef de l'Etat. Ces nouveaux ministres sont tous bardés de diplômes, se plait-on à souligner.

Avec la nomination de Naina Andriantsitohaina, en vertu du principe de non-cumul de plusieurs fonctions publiques, le poste de maire de la capitale est vacant. Il est probable qu'intervienne la nomination d'un « président de délégation spéciale », en attendant les prochaines élections municipales.



**16/01 - Trois hauts gradés occuperont des trois portefeuilles dédiés à la sécurité du pays.** Selon une source proche des forces armées, l'ex-ministre de la sécurité publique « *paye pour avoir refusé de participer à la répression menée par les forces de l'ordre durant la période électorale* ». Il a été remplacé par le contrôleur général de police Herilala Rakotoarimanana, précédemment directeur de la recherche et de la formation continue au sein du ministère. À la tête du nouvellement nommé « *ministère des forces armées* », c'est l'ancien chef d'état-major des armées, le général Sahavelo Delphin qui reprend le flambeau. « *Une belle promotion* », notent plusieurs observateurs proches de l'armée, « *pour celui qui a réussi à maintenir l'ordre durant les élections sans qu'il y ait de décès* ». Enfin, la gendarmerie, qui jusque-là bénéficiait seulement d'un secrétariat d'État, remporte un ministère. Le général Andry Rakotondrazaka, ex-numéro 2 de la gendarmerie, en devient le ministre délégué. Plusieurs le considèrent comme le poulain du général Richard Ravalomanana, actuel président du Sénat et proche d'Andry Rajoelina, rapporte RFI.

« **Beaucoup de recyclages pas vraiment écolos** », titre **Tribune dans son édito**<sup>2</sup>. « Sur le papier, le gouvernement Ntsay semble avoir fière allure : de nombreux technocrates, plusieurs titulaires d'un doctorat, des majors de promotion, des jeunes au parcours séduisant. On constate qu'il y a deux viviers qui montent en puissance : l'Université catholique de Madagascar et le clan des réputés proches de l'homme d'affaires Mamy Ravatomanga. La seule question qui se pose est la marge de manœuvre de ces technocrates, avec un pouvoir présidentiel hyper-puissant et centralisateur qui relègue le premier ministre à un rôle de figurant. Une fois que l'on gratte sous le vernis de la nouveauté, on s'aperçoit qu'il y a quand même une forte proportion de vieilles planches pour essayer de construire un nouveau meuble. Plus de la moitié du gouvernement est composée de revenants. Parmi eux, la nomination du bien connecté Naina Andriantsitohaina suscite des interrogations : incapable de gérer correctement la capitale en tant que maire, il a été catapulté ministre de la décentralisation et de l'aménagement du territoire. (...) Un maire n'ayant pas convaincu dans l'aménagement d'une seule ville peut-il être un ministre de l'aménagement performant pour tout un pays ? (...) Le jeu de chaises musicales entre Augustin Andriamananoro et Lalatiana Rakotondrazafy prête à sourire de par les âpres négociations qu'on devine en coulisses. Par ailleurs, le maintien à leurs postes d'Edgard Razafindravahy et de Rindra Hasimbelo Rabarininarison confirme le poids de certains lobbys économiques. (...) Pour tenter de convaincre de sa bonne volonté, Andry Rajoelina a souligné les innovations apportées au processus de désignation des ministres : tests, exposés, grand oral, tests psychométriques. L'idée de base aurait été de vérifier leur compétence, leur maîtrise du domaine et leur intégrité. Cela part d'un bon sentiment, même si on ne peut qu'être perplexe en pensant que le premier qui aurait probablement échoué à ce processus est le chef de l'État lui-même. (...) Heureusement pour lui que le niveau d'instruction de la majorité des électeurs la rend sensible au 'werawera' ». Les ministres ont dû se prêter à une folklorique prestation de serment, promettant de ne pas se livrer à la corruption Une première dans l'histoire du pays, relève *Francetvinfo*.

**Pour La Gazette, la ministre Lalatiana Rakotondrazafy est impliquée dans un réseau de trafic d'armes et de drogue auquel se serait livré son ex-époux et ex-ministre**, actuellement sous les verrous. « Ces activités illicites se sont déroulées pendant des années, même lorsque le couple était encore marié et partageait le même toit. Les enquêtes révèlent que le trafiquant présumé opérait sous l'ombre de son épouse, alors ministre, bénéficiant apparemment de son appui pour importer et faire entrer des armes de guerre dans le pays. (...) Malgré les rumeurs persistantes et les preuves apparentes du trafic d'armes, la justice n'a jamais osé arrêter le trafiquant lorsque le couple était encore marié. (...) La question brûlante reste de savoir si l'ancienne ministre sera également tenue responsable de son rôle dans ces activités criminelles. »

**18/01 - Le 1<sup>er</sup> conseil des ministres du nouveau gouvernement Ntsay a été consacré à la présentation du nouveau Programme générale de l'Etat, avec ces 3 priorités : capital humain, industrialisation et bonne gouvernance.** La première concerne l'éducation, la création d'emplois et la formation des jeunes ; mais aussi l'opérationnalisation de 30 hôpitaux « *manara-penitra* » nouvellement construits, la poursuite des actions et interventions sociales au profit des familles défavorisées, l'accès à l'eau potable pour tous, ainsi que la création d'une Académie nationale des sports de haut niveau. Pour la seconde priorité, le pouvoir entend entamer la mise en place des zones d'émergence industrielle et la poursuite de la création de PME dans le cadre du projet « *One district one factory* » (ODOF), ainsi que du programme « *Fihariana* », la digitalisation de l'administration, la réforme du secteur de l'exploitation minière, avec comme objectif l'exportation de 15 tonnes d'or par an qui devrait permettre à l'Etat de rapatrier jusqu'à 900 millions de dollars de devises. Dans le domaine de l'agriculture, le gouvernement prévoit la mise en valeur de 100 000 ha de surfaces cultivables pour les cultures à grandes échelles afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Des usines de transformation d'engrais seront installées dans les districts considérés comme les greniers à riz de Madagascar. Le domaine des transports figure aussi parmi les priorités : poursuite de la création de l'autoroute Tana-Tamatave, création des Fly Over d'Anosizato et Maki, projet de téléphérique, extension du port de Toamasina, ainsi que réhabilitation des RN 6, 10, 13 et 31. La mise en œuvre des projets hydroélectriques de Volobe et Sahofika devra être accélérée. Ces deux projets devraient permettre la production de 312 MW d'électricité supplémentaire. Il sera aussi question du redressement de la Jirama. D'ici le 26 juin, 47 parcs solaires vont être installés à travers le pays. En matière de bonne gouvernance, le gouvernement a pour mission de renforcer la lutte contre l'insécurité aussi bien en milieu urbain que dans les zones rurales. A noter enfin que le pouvoir s'engage à assurer la gratuité du planning familial. Dans les 3 prochains mois, 3 220 000 de femmes vont recevoir gratuitement des kits.

**20/01 - La présidente de l'Assemblée nationale, Christine Razanamahasoa, se retrouve isolée et confrontée à des oppositions tant au niveau national que régional.** Depuis qu'elle a pris ses distances vis-à-vis d'Andry Rajoelina, la députée d'Ambatofinandrahana se trouve dans la tourmente. Elle a vu sa popularité chuter brusquement au sein de son propre parti, le TGV. Les partisans du président de la République la qualifient désormais de « *femme à abattre* ». La plateforme de dialogue et de médiation dirigée par Christine

<sup>2</sup> <https://www.madagascar-tribune.com/Beaucoup-de-recyclages-pas-vraiment-ecolos.html>

Razanamahaso s'est vue refuser la parole au sein de la Chambre basse. Récemment, une opposition s'est manifestée au sein du FIZAFIFI, une association influente regroupant des natifs de l'ex-province de Fianarantsoa, dont la députée est présidente. Le camp présidentiel s'embrace alors que des membres éminents du parti TGV sont sous les feux des projecteurs, alimentant l'allégation d'une atmosphère de règlement de compte.

**23/01 - La révision annuelle de la liste électorale ouverte le 1er décembre 2023 et clôturée provisoirement le 15 février 2024, enregistre une augmentation significative du nombre d'électeurs inscrits par rapport au scrutin présidentiel de novembre.** Jusqu'ici il y a 60 000 électeurs de plus sur la liste, d'après Soava Andriamarotafika, rapporteur général de la CENI. Après la refonte totale de la liste électorale en 2023, 11.043 836 électeurs avaient été enregistrés. La révision annuelle permet d'inscrire les jeunes qui arrivent à leur majorité, ceux qui ont obtenu récemment leur carte d'identité nationale ou ceux qui ont changé de lieu de résidence. La CENI suppose que si une élection, éventuellement les communales, a lieu avant le 15 mai, la liste issue de la refonte totale sera utilisée, sinon, on optera pour la liste issue de la révision annuelle.

**Le président de la HCC, Florent Rakotoarisoa, reproche à l'Assemblée nationale d'être un frein à l'application de la loi contre les hauts responsables étatiques impliqués dans des dossiers de corruption.** Par hautes personnalités, il entend celles qui sont justiciables devant la HCJ, comme prévu par la Constitution. *« La structure de lutte contre la corruption est complète. Toutes les entités au sein de cette structure font leur travail. Le seul bémol est qu'il n'y a aucun dossier qui arrive jusqu'au niveau de la HCJ, regrette le président de la Cour. Voici cinq ans que la HCJ est en place, mais elle n'a rien à faire. La raison est qu'à chaque fois qu'un dossier de mise en accusation est instruit devant la Chambre basse, le quorum permettant son adoption n'est jamais atteint ».* A noter que depuis 2019, une dizaine de dossiers impliquant d'anciens ministres, premiers ministres ou encore vice-premiers ministres, ont été transmis par la HCJ auprès de l'Assemblée nationale. Faute de quorum, la séance en vue de l'adoption de la proposition de mise en accusation de ces hauts responsables a été reportée à maintes reprises. Cette situation aurait poussé le président de la HCC à soupçonner l'existence de corruption au niveau de la commission chargée de traiter les dossiers de la HCJ.

**24/01 - Christian Ntsay demande à la HCC si les maires et conseillers communaux et municipaux peuvent encore assurer leur fonction après expiration de leur mandat.** Depuis l'expiration de leur mandat, les dirigeants communaux sont en effet sans statut. La prorogation de leur mandat nécessitait une base juridique.

**26/01 - La HCC valide le prolongement du mandat des élus communaux.** Ils pourront poursuivre leurs activités jusqu'à l'arrivée de leurs successeurs après les élections. Bien que la prorogation de mandat des élus communaux ne soit prévue ni par la Constitution ni par la loi régissant les collectivités locales, la HCC a validé la demande d'avis du premier ministre en vertu du principe de continuité des services publics qui est un principe constitutionnel. Néanmoins, les pouvoirs des élus en fin de mandat se trouvent limités et certaines attributions admises normalement à l'exécutif des communes leur sont interdites. La HCC valide la formation d'une délégation spéciale pour une commune jusqu'à l'élection du nouveau maire si ce dernier, même en fin de mandat, ne peut plus exercer ses fonctions. Seule la commune d'Antananarivo se trouve sans maire après la nomination de Naina Andriantsitohaina au poste de ministre de la décentralisation et de l'aménagement du territoire. Il se peut donc qu'une délégation spéciale soit mise en place. La date des prochaines élections communales reste inconnue. La décision de la HCC est largement contestée par l'opposition qui dénonce une stratégie malsaine destinée à nommer des PDS à la solde du régime. Pour le député Alain Ratsimbazafy, il n'y a plus de raison de nommer des PDS vu que le mandat des maires et conseillers a été prolongé.

**27/01 - Selon le MMM d'Hajo Andrianainarivelo, la HCC déroge à ses prérogatives en émettant un avis sur la prorogation du mandat des élus communaux et municipaux à la place du Conseil d'Etat.** Le parti de l'ancien ministre de l'aménagement du territoire n'a également pas mâché ses mots au sujet de l'emprise du pouvoir sur la CENI. *« La prorogation du mandat des élus communaux ne peut être justifiée que si la CENI a proposé une date au gouvernement. Par conséquent, une décision gouvernementale allant dans ce sens démontre encore une fois le semblant d'indépendance de la CENI. Le mandat des élus communaux et municipaux ayant expiré depuis le 10 janvier 2024, l'absence de date officielle, sans aucune raison, pour les prochaines échéances confirme, une fois de plus, que le pays traverse une crise politique et une défaillance de gouvernance »*, soutient-il. Le MMM invite en outre la communauté internationale à être vigilante sur le financement des prochaines élections parlementaires et communales.

**Alors que le mandat des premiers membres du Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM), a déjà pris fin, aucune des victimes des crises politiques de 2002 à 2014 n'ont encore été indemnisées.** A en croire les explications de l'ancien président du CFM, Alphonse Maka, c'est le non-publication du décret instituant un régime particulier d'indemnisation qui en est la cause. Depuis la mise en place du CFM, aucun budget pour l'indemnisation n'a été inscrit dans la loi de finances. Près de 1 300 victimes des crises politiques sont en

attente d'indemnisation. Le feuille de route de sortie de crise donnait la possibilité à l'Etat de solliciter l'aide des partenaires techniques et financiers, ce qui n'a pas été fait.

**30/01 - La session extraordinaire de l'Assemblée nationale s'est ouverte dans une ambiance tendue, marquée par l'absence remarquable de la présidente, Christine Razanamahasoa, en voyage officiel en Algérie.** La convocation de cette session répond à la nécessité constitutionnelle pour le premier ministre de présenter la politique générale de l'État devant les deux chambres. Mais l'agenda reste en suspens, en attendant l'adoption de l'ordre du jour. La relation tendue entre la présidente de l'Assemblée et le gouvernement est exacerbée par le voyage officiel de Christine Razanamahasoa. Une absence qui alimente les spéculations sur ses relations tumultueuses avec le gouvernement.

**31/01 - Le processus de sélection des 11 futurs secrétaires d'Etat est toujours en cours. Ils seront tous nommés auprès de la présidence de la République.** Les postes à pourvoir concernent l'appui au département chargé des nouvelles villes, l'électrification rurale, la lutte contre la pauvreté et l'appui à la réinsertion sociale, la souveraineté alimentaire, le planning familial, l'économie et le plan, la jeunesse et la lutte contre les stupéfiants, la digitalisation des services publics, le commerce et la consommation, l'artisanat. À l'instar des ministres, les aspirants secrétaires d'État sont également soumis à un processus de sélection rigoureux. « *Efficacité et rapidité* », dans la réalisation des programmes de développement seront les mots d'ordre imposés à ces futurs membres du gouvernement, tout comme à ceux qui sont déjà en place, indique *L'Express*.

## ► Diplomatie

**24/01 - Le ministre des forces armées, le général Lala Monja Delphin Sahivelo, a reçu la visite de l'attaché de défense auprès de l'ambassade de Chine, le colonel Zhong Qiliang.** Cette visite, qui a eu lieu moins de deux semaines après la nomination du général à la tête de ce département, a pour but de raffermir la coopération militaire entre la Chine et Madagascar. « *La présence d'un attaché de défense chinois à Madagascar marque la maturité de la relation bilatérale et réaffirme la volonté d'approfondir encore plus les liens d'amitié et de confiance entre nos deux pays* », a précisé le ministre. La discussion a porté sur trois points principaux : la formation de militaires malgaches en Chine, la dotation d'équipements et l'enseignement de la langue chinoise. Chaque année, le gouvernement chinois propose des bourses et des formations. Des militaires malgaches en bénéficient et leur nombre augmente d'année en année. Le gouvernement chinois a fait don récemment d'un lot d'équipements de maintien de l'ordre aux forces de défense et de sécurité.

**26/01 - Yvette Sylla, ancienne ministre des affaires étrangères, redevient représentante permanente de Madagascar à l'Unesco.** Elle retrouve un poste qu'elle avait occupé de septembre 2019 à février 2023, lorsqu'elle a été nommée membre du gouvernement.

**30/01 - Arnaud Guillois, ambassadeur de France : « La relation entre Madagascar et la France va très au-delà des îles Eparses ».** Une coopération qui, selon lui, est « *humaine, dense et tous azimuts* ». Une relation qui transcende les points de friction. « *Des centaines de milliers de Malgaches en France, des dizaines de milliers de Français à Madagascar qui constituent tous les jours un pont entre nos deux pays* », déclare-t-il à *L'Express*. S'agissant du dossier des îles Eparses, « *il n'y a pas d'échéance prévue sur la problématique. Mais (...) Madagascar sort d'une période électorale et vient de se doter d'un nouveau gouvernement. La France vient de se doter d'un nouveau gouvernement, donc laissons les équipes se mettre en place, définir des priorités. Il y aura incontestablement un programme de travail qui va être établi et nous verrons bien à ce moment-là. (...) Je ne souhaite pas que la question des îles Eparses constitue un problème dans la relation franco-malgache* » Interrogé sur l'attitude de la France durant la période de contestation du processus électoral, Arnaud Guillois répond : « *ce n'est pas à nous de jouer l'arbitre des élections. Nous avons dit un certain nombre de choses fortes sur le processus électoral, publié des communiqués qui ont adressé des signaux à tout le monde. Je crois qu'on était dans notre rôle. Un rôle d'équilibre. (...) Ce n'est pas à la communauté internationale de donner ou de valider les résultats d'une élection. D'ailleurs, elle ne le fait nulle part. En revanche, il y a eu un certain nombre de rapports qui ont été publiés par des organisations internationales (...) et il y en a eu d'autres qui ont permis d'établir, à la fois le déroulement de l'élection, avec ce qui s'est bien passé et les manquements. (...) Nous avons pris note des résultats de cette élection.*»

## DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

### ► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

**09/01 - La commune d'Andranomiely-Ankazobe a été attaquée par des dahalo armés de kalachnikov. Le maire a succombé à une blessure par balle et les gendarmes cernés.** Le crime a été perpétré par une dizaine de malfaiteurs en treillis., équipés de fusils d'assaut AKM et MAS 36. Ils ont capturé, cette nuit-là, l'un

des habitants chargés de la garde dans le cadre du système « *auto-défense villageoise* » et ils l'ont obligé à indiquer un à un les endroits où sont postés les gendarmes. Les criminels ont alors investi la caserne de gendarmerie et attaqué le maire à son domicile. Les autres gendarmes présents au centre du village ont eux aussi été encerclés. Un échange de coups de feu a eu lieu. Les gendarmes ont riposté par des tirs nourris. Deux assaillants ont été frappés par les projectiles mais ils ont été aidés par leurs coauteurs à prendre la fuite. Les troupes et les civils en opération dans la localité ont engagé un ratissage pour intercepter les dahalo.

**11/01 - Fusillade meurtrière en plein jour à Ambato-Boeny.** Quatre bandits sont tombés nez-à-nez avec les gendarmes. Trois des leurs ont été abattus. Le dernier a réussi à s'échapper en abandonnant les corps sans vie de ses acolytes. L'affrontement a éclaté après que la bande a dirigé une attaque contre le village d'Antanimangotraka Madirovalokely. Les assaillants se sont emparés d'une quarantaine de têtes de bovidés. La population reste en alerte.

**15/01 - Affrontements meurtriers à Ambatofinandrahana - 11 personnes tuées.** A l'origine de ces faits, 80 dahalo équipés d'armes hétéroclites qui ont déclenché un raid sur la commune pour s'emparer d'une soixantaine de bœufs. S'en est suivi un violent affrontement. Les membres de la protection villageoise, dite « *lambamena* » sous-équipée, n'ont pas réussi à faire obstacle à cette opération. La gendarmerie a été confrontée à un problème de réseau téléphonique, rendant impossible toute tentative de traquer les dahalo jusqu'à leur repaire située dans une zone enclavée.

**16/01 - La montée en puissance des détresseurs à bord des taxi-be dans la capitale est devenue une préoccupation croissante.** Ces jeunes hommes et femmes, impunis de leurs méfaits, terrorisent les usagers. Deux incidents récents, survenus à Anosy et dans le quartier des 67 ha, soulignent l'audace et la violence croissante de ces actes délictueux. Les usagers de taxi-be sont devenus des proies faciles, de jour comme de nuit, redoutant les agressions ou les vols à l'arrachée.

**12/01 - Une dizaine de kidnappeurs équipés d'armes de guerre et de fusils de chasse ont enlevé une habitante d'Ampandrotrana-Ankazobe, commune de Mahavelona.** Dès leur arrivée, ils ont tiré plusieurs coups de feu dans le but de terroriser la population et de l'empêcher de sortir de leur logement. L'absence de réseau téléphonique leur a facilité la tâche. Une dizaine de gendarmes ont engagé la poursuite des fuyards.

**02/01 - Une attaque de caserne de gendarmerie évitée de justesse à Bealanana.** Une cinquantaine de villageois se sont attroupés devant la caserne. Affirmant que l'individu qu'elle recherche y serait gardé, la foule a demandé que ce dernier lui soit livré. Venu sur les lieux pour calmer le fokonolona, le commandant de la brigade de gendarmerie a autorisé des représentants des villageois à vérifier par eux-mêmes que l'individu n'y était pas gardé. La réaction du gradé a désamorcé la tension, amenant ainsi les personnes qui voulaient prendre d'assaut la caserne à quitter les lieux. Le meurtre d'une jeune femme est à l'origine de cette tension. Réclamant justice, la famille a mené sa propre enquête pour dénoncer son ex-époux. Alors qu'un groupe marchait vers son foyer, l'homme a pris la fuite. Supposant qu'il pourrait être réfugié à la gendarmerie, la foule s'y était rendue.

**11/01 - Un individu lynché à mort par des villageois pour suspicion de viol sur une fillette à Mampikony.** La gendarmerie locale parle d'un flagrant délit. « *La fillette avait crié à l'aide et les villageois sont venus en masse* ». Ceux-ci ont lynché à mort le suspect avant d'appeler les autorités et les forces de l'ordre. Six personnes ont déjà été interpellées et entendues par la gendarmerie de Bekoratsaka.

**18/01 - Affrontement armé entre forces de gendarmerie et voleurs d'ossements humains à Mahitsy.** Deux des malfaiteurs ont été abattus tandis que deux comparses ont réussi à prendre la fuite. La fusillade a éclaté suite à un refus d'obtempérer. Une enquête a été ouverte. Les ossements venaient d'être dérobés et la bande recherchait un acheteur lorsqu'elle s'est heurtée aux forces de l'ordre.

**23/01 - Meurtre d'un maire à Ankazobe - Cinq militaires et deux présidents de fokontany devant le tribunal.** Cinq militaires postés dans la commune d'Andranomiely sont déférés devant le tribunal avec deux chefs fokontany et deux villageois. Ils sont soupçonnés d'implication dans le meurtre du maire, Roger Rambola, survenu lors d'une attaque à main armée d'une quarantaine de dahalo à son domicile. D'après les investigations, il s'agirait d'un règlement de compte. Le maire aurait eu vent de l'existence d'une affaire d'extorsion de fonds impliquant les responsables de deux fokontany et des militaires. Ces derniers, en complicité avec les chefs des fokontany, auraient soutiré de l'argent à certaines personnes sous prétexte qu'elles étaient des malfaiteurs. Les victimes se sont plaintes auprès de l' élu, qui s'est opposé à ces pratiques et a convoqué les deux chefs de fokontany. Lors de l'attaque à main armée dont il a été victime, les militaires n'auraient pas agi, regardant le maire se faire lyncher et assassiner par les dahalo. Sous l'influence de l'alcool, l'un des militaires aurait avoué publiquement ses crimes. *Tribune* écrit : « *On se rappelle que de telles bavures ont été à l'origine de nombreux actes de vindictes populaires et de lynchage des militaires par la population par le*

passé dans de nombreuses localités de Madagascar, notamment à Ikongo en 2022 et à Itaosy, Antananarivo. » Depuis de nombreuses années des militaires fournissent en armes les dahalo, fait-on remarquer. Le commerce des zébus serait lui aussi commandité par de hauts gradés qui les revendent en Afrique du Sud.

**24/01 – Ankazobe : trois femmes kidnappées, un homme tué.** Alors que l'affaire du meurtre du maire d'Andranomiely n'est pas complètement élucidé, une nouvelle attaque à main armée s'est produite. La victime, père d'une femme gendarme, a été tuée par les dahalo et sa femme blessée. Le frère du sexagénaire aurait également reçu une balle à la tête. La gendarmerie a mobilisé les forces de l'ordre du district pour se lancer à la traque des kidnappeurs. La libération des individus impliqués dans l'affaire du meurtre du maire d'Andranomiely inquiète les villageois des communes environnantes. « *Le ministère ne va pas protéger des militaires corrompus* », a affirmé le général Delphin Sahivelo, en réponse aux journalistes qui l'ont interrogé sur les militaires qui seraient impliqués dans l'attaque qui a conduit au meurtre du maire de la commune.

**Ranohira - Deux corps décapités découverts, leurs corps jetés dans un endroit isolé.** Leurs bourreaux restent introuvables. Les têtes arrachées sur les deux hommes ont disparu. Depuis près d'un an, une série de meurtres par décapitation plonge dans la terreur le secteur d'Illakaka, Ihosy et maintenant Ranohira. À chaque fois, les tueurs emportent avec eux les têtes des victimes et abandonnent les corps dans des endroits à l'abri des regards. Le phénomène reste inexplicable.

**Insécurité - L'armée, la gendarmerie et la police nationale sont en train de concevoir une stratégie afin de pouvoir entreprendre une action conjointe pour combattre l'insécurité.** Le général Lala Monja Delphin Sahivelo, ministre des forces armées, a annoncé qu'il est en train de concevoir une stratégie commune pour parvenir à éradiquer kidnappings, vols d'organes humains et meurtres odieux qui sévissent dans la quasi-totalité de la Grande île depuis un certain temps.

**25/01 - Région Menabe - Série de kidnappings et de meurtres non maîtrisée depuis novembre 2023.** Près de 2 000 têtes de bovidés ont été volées dans la région Menabe depuis cette date. En janvier, plusieurs enfants et adultes ont été kidnappés à des fins de chantages financiers, des enfants pris en otage ont été violés. « *Nous n'arrêtons pas de lancer des cris de détresse aux Forces de l'ordre* », explique un habitant de Morondava. « *La situation s'aggrave* », racontent les habitants qui revendiquent l'envoi des Forces d'intervention spéciales (FIS).

**27/01 - Opération militaire à Ikalamavony : huit dahalo abattus lors d'un affrontement.** Les corps de ces individus ont été enterrés par leurs familles sur les lieux-mêmes de l'affrontement. Selon les informations fournies par la gendarmerie, ces dahalo étaient activement recherchés depuis plusieurs années, notamment pour leur implication dans une attaque armée durant l'élection présidentielle de 2023. Lors de l'opération, les militaires ont encerclé la leur cachette et ont lancé une sommation. Face à cette mise en demeure, les criminels ont répondu par des tirs, entraînant une riposte des forces de l'ordre qui a fait un mort. Sept dahalo ont tenté de s'échapper. Les forces de l'ordre ont rapidement réagi en ouvrant le feu. Les sept fugitifs ont succombé à leurs blessures. Les kalachnikovs utilisées demeurent introuvables, laissant les gendarmes poursuivre leurs enquêtes.

## ► Justice, code pénal, prisons

**02/01 - Tradition respectée. Comme à l'accoutumée depuis son premier mandat, Andry Rajoelina a accordé une remise des peines lors de son discours de vœux à la Nation.** Cette grâce présidentielle varie entre 3 mois à une remise totale de peines au profit des détenus déjà condamnés à des peines privatives de liberté en cours d'exécution et qui remplissent les conditions. Les mineurs ayant purgé la moitié de leurs peines bénéficieront aussi d'une remise totale des peines. 2 766 condamnés sortent directement de prison. En tout, ils sont 9 757 condamnés à bénéficier de cette grâce présidentielle. Des infractions sont écartées d'office du bénéfice de cette mesure, précise le communiqué de la présidence. Il s'agit notamment des détournements de deniers publics, des infractions de corruption et assimilées, des crimes de sang, des viols et autres violences sexuelles, des atteintes à la sûreté intérieure de l'Etat, des attentats contre la vie du président de la République, des trafics de ressources naturelles, du commerce et des prises de drogue ainsi que des enlèvements. Le pays compte actuellement 16 766 détenus condamnés. *La Gazette* regrette que ces annonces de réduction de peine ne bénéficient pas aux prisonniers politiques comme Rolly Mercia, Berija, Lola Rasoamaharo et autres Malama Manandafy.

**08/01 - Lutte contre le viol - Le projet de réforme du code pénal à l'étude<sup>3</sup>.** « *Cette réforme est déjà en étude et en élaboration auprès du ministère de la justice. Une fois ces travaux terminés, le projet sera présenté*

<sup>3</sup> <https://midi-madagasikara.mg/societe/delinquants-sexuels-la-castration-chimique-tour-dhorizon/>

au niveau des instances d'adoption pour pouvoir le mettre en vigueur », déclare Norotiana Salohy Randrianarisoa, directrice générale des affaires judiciaires, des études et des réformes au ministère de la justice. Cette réforme est dans la droite ligne des instructions du chef de l'État, qui a annoncé des sanctions drastiques à l'endroit des personnes reconnues coupables de viol d'enfants durant son allocution du 31 décembre. Le chef de l'État a notamment évoqué des peines d'emprisonnement à perpétuité, des bannissements (sur l'île de Nosy Lava, ancien bague) et des « *castrations chimiques* ». L'Ordre national des médecins, interrogé sur la question de la castration chimique, indique qu'il s'exprimera prochainement et fera connaître, avec l'Académie nationale de médecine, sa position sur ce sujet.

Les cas de viols et de viols incestueux défraient la chronique ces derniers mois, notamment sur des bébés. Selon le code pénal en vigueur, le viol est puni de travaux forcés à temps s'il a été commis sur la personne d'un enfant de moins de 15 ans. Si les coupables sont les ascendants de la personne ou s'ils ont une autorité sur elle, la peine est celle de travaux forcés à perpétuité. Pour *L'Express*, « *la situation est si grave qu'on ne peut pas rester inactif et indifférent. Tant qu'on y est, il faut également revoir les peines concernant d'autres crimes en train de prendre de l'ampleur. Outre le trafic d'ossements humains qui mérite la peine capitale, la décapitation ainsi que l'enlèvement des globes oculaires doivent être punis avec la dernière rigueur. La cruauté des crimes est en train d'atteindre un niveau record sur le continent. Certains pays d'Afrique étaient en avance sur le rapt des albinos mais on a certainement pris la tête du peloton en termes de fréquence et d'imagination dans la mise à mort.* »

**25/01 - Réforme du code pénal - Le gouvernement propose la castration chirurgicale pour les violeurs d'enfants de moins de dix ans.** Le conseil des ministres a adopté le projet de loi modifiant le code pénal pour y insérer les peines plus sévères annoncées par le président de la République dans son discours de fin d'année. Outre la castration chimique qui avait déjà été évoquée par Andry Rajoelina, l'exécutif envisage aussi d'instaurer la castration chirurgicale pour les individus jugés coupables de viol sur des enfants de moins de dix ans. « *Le renforcement des peines prévues à l'encontre des individus coupables de crime de viol sur des enfants de moins de dix ans est l'un des plus grands changements apportés par l'exécutif* », indique le compte-rendu. Ces individus seront « *punis de réclusion criminelle à perpétuité ainsi que de la castration chirurgicale* », poursuit le document. La castration chimique reste prévue mais elle devrait s'appliquer à ceux dont les crimes sont considérés comme moins graves. Le projet de texte devrait passer devant le Parlement dans les meilleurs délais. La modification du code pénal est inscrite à l'ordre du jour de la session extraordinaire du Parlement dont l'ouverture est prévue le 29 janvier.

*Tribune écrit*<sup>4</sup> : « *Le Parlement devra ainsi se pencher prochainement sur cette nouvelle réforme pénale qui ne manquerait pas de cristalliser les débats au sein des deux chambres. (...). Les débats sur ce projet de loi promettent en tout cas d'être encore plus houleux à l'Assemblée Nationale qui sert souvent de refuge à certains délinquants. Il y a quelques années, on se rappelle qu'un député accusé de viols et connu pour être un violeur notoire a été élu par ses pairs pour siéger à la vice-présidence de la Chambre basse.*

*Les dernières statistiques de l'Unicef, publiées en 2023, démontrent que seulement 19 % des mineurs (es) victimes de violences sexuelles avaient porté plainte. Ce même rapport estime que 81 % des auteurs de viols et actes de barbarie sur des enfants sont libres. En 2018, les données disponibles indiquaient que cinq régions se distinguent par des taux d'incidence élevés de viols à savoir : Sava et Betsiboka (trois fois plus élevé que la moyenne nationale), Diana, Boeny et Alaotra Mangoro. Les régions Sofia Atsinanana, Itasy, Ihorombe et Melaky ont des taux relativement élevés par rapport à la moyenne nationale.* »

**16/01 - Le parquet demande l'application de la loi pour les deux colonels de l'armée inculpés d'atteinte la sûreté de l'État.** Jugés en audience correctionnelle, les deux hommes connaîtront leur sort à la fin du mois. En attendant le verdict, ils sont en détention préventive à la maison de force de Tsiafahy. La cour a refusé la liberté provisoire des prévenus, qui ont rejeté en bloc les accusations qui pèsent sur eux. Les deux officiers ont été interpellés mi-novembre, peu avant le premier tour de la présidentielle. D'après la gendarmerie, « *ils ont essayé d'enrôler des militaires en vue de fomenter une déstabilisation* ». Pour ce faire « *ils avaient essayé de distribuer de l'argent* », 120 millions d'ariary, à des éléments des forces armées. D'après le récit de la gendarmerie, c'est le commandement de l'armée qui a déposé la plainte auprès de la gendarmerie.

**31/01 - Tentative de coup d'État : verdict reporté au 6 février pour deux colonels qui restent en détention préventive à la maison de force de Tsiafahy.** Au cours du procès du 16 janvier, le bureau du procureur a plaidé en faveur de l'application stricte de la loi à leur encontre. Leur arrestation, survenue mi-novembre 2023, juste avant le premier tour de la présidentielle, a suscité des interrogations sur les motifs de leurs actes. Les deux officiers auraient tenté d'enrôler des militaires dans le dessein de fomenter une déstabilisation. Les enquêteurs affirment que, dans cette tentative, les accusés auraient distribué de l'argent à des membres des forces armées pour rallier leur cause.

<sup>4</sup> <https://www.madagascar-tribune.com/Viols-sur-mineurs-le-gouvernement-propose-la-castration-chimique-ou.html>



**18/01 - Mbola Rajaonah est retourné en prison après son déferrement devant le parquet du tribunal de première instance.** L'homme d'affaires est poursuivi pour évasion de la prison d'Imerintsiatosika où il est détenu depuis avril 2022, selon son avocat. Le procès est prévu le 20 février 2024. Condamné à cinq ans de prison ferme pour détournement de deniers publics et infractions douanières, Mbola Rajaonah devrait sortir de prison en février, après avoir purgé la totalité de sa peine. Son épouse assure qu'il n'a, à aucun moment, tenté de s'évader. Son avocat précise, en outre, que pour des raisons familiales, l'homme d'affaires avait obtenu une autorisation de sortie sous escorte pour une durée de trois jours en août 2022 et est retourné en prison après avoir honoré ses engagements

après de sa famille. Les choses ont pris un tournant inattendu après la visite du ministre de la justice de l'époque à la prison. L'avocat affirme que le ministre a constaté l'absence de Mbola Rajaonah alors qu'il avait bénéficié d'une sortie sous escorte autorisée. En réaction, selon Me Éric Rafidison, le ministre aurait ordonné aux responsables de la prison de déposer une plainte pour tentative d'évasion. Mais la défense de Mbola Rajaonah persiste et signe que « *la sortie de la prison en août 2022 s'est déroulée en toute légalité* ». Elle dénonce une « *manœuvre politique visant à prolonger l'emprisonnement* » de son client. Les proches de Mbola Rajaonah dénoncent le non-respect des lois en vigueur et des droits de l'homme. Ils appellent le chef de l'Etat et la ministre de la justice ainsi que toute autre autorité compétente à examiner le fondement de cette affaire. Cette nouvelle affaire s'ajoute à la saga judiciaire entourant l'ancien proche de Hery Rajaonarimampianina.

**31/01 - Verdict reporté au 6 février pour les syndicalistes Barson Rakotomanga et Sammy Grégoire Ravelonarivo de la section Antananarivo du Seces.** Il est reproché au premier, « *l'envoi d'une lettre auprès de l'Etat major de l'armée incitant à la révolte militaire et pouvant troubler l'ordre public* ». L'objectif était plutôt, selon lui, d'appeler l'armée « *à réunir les différentes entités tels que les anciens ou les leaders religieux pour trouver une solution* » aux prémices d'une crise politique dans le contexte de la présidentielle. Le professeur Sammy Grégoire Ravelonarivo assurait de son côté que la lettre n'avait pas pour but d'inciter l'armée à prendre le pouvoir mais bien à venir en aide à l'Etat face à une situation préoccupante. Leur défenseuse, Me Rova Razafindrakoto, a souligné que la lettre n'était pas une initiative personnelle des deux leaders syndicaux mais relevait d'une décision commune prise par la Confédération des syndicats des travailleurs malgaches. Dans sa plaidoirie, l'avocate a demandé l'arrêt des poursuites. Selon elle « *les éléments constitutifs de l'atteinte à la sûreté de l'Etat ne sont pas remplis* ».

**Manifestation interdite : report du verdict contre le député TIM Fetra Ralambozafimbololona et 10 autres partisans du Collectif des candidats, arrêtés lors de la manifestation à Mahamasina le 11 novembre. L'annonce du verdict a été reportée au 6 février.** Placé en garde à vue pour avoir organisé une manifestation sans autorisation, l'élu avait été relâché. Quant aux 10 autres manifestants arrêtés, leurs chefs d'inculpation sont la participation à un attroupement illicite ainsi que des actes de violence et voies de fait contre les forces de l'ordre. Certains sont actuellement placés sous mandat de dépôt, d'autres sous contrôle judiciaire.

## ► Gouvernance

**04/01 - Pyramide de Ponzi – 150 000 personnes victimes de la fermeture subite de la plateforme QC Star.** Des représentants des victimes de cette arnaque se sont retrouvés au tribunal de première instance à Anosy. Une plainte a été déposée contre le Malgache se prétendant comme le représentant de la plateforme. Ces personnes se trouvent en difficulté parce qu'elles n'ont pas de preuves concrètes de l'arnaque. « *La seule chose dont nous disposons maintenant, c'est le publireportage passé il y a longtemps sur la télévision d'Etat. Cet homme a dit que cette plateforme était sûre et officielle* », a déclaré Lova, représentant des victimes. Le prix d'entrée pour être « *entrepreneur* » sur la plateforme varie de 120 000 à 3 000 000 ariary. Après cette adhésion, la personne qui a versé l'argent se repose sur une soi-disant « *intelligence artificielle* » qui gère les placements. Les « *entrepreneurs* » sont censés recevoir entre 4 000 et 90 000 ariary par jour. On leur dit qu'il faut environ un an pour récupérer les fonds investis. Les pouvoirs publics sont accusés de ne pas protéger les citoyens contre de telles opérations ; certains vont jusqu'à accuser des responsables politiques de complicité.

**27/01 - Les arnaques aux placements financiers deviennent de plus en plus fréquentes. Les escrocs guettent leurs proies de partout, et l'Internet est devenu leur terrain de chasse favori. Quatre Africains et trois Malgaches déferés au parquet.** Les annonces et les publicités promettant des gains rapides après

avoir investi une certaine somme d'argent sur des plateformes pullulent sur les réseaux sociaux. Les malfaiteurs n'hésitent pas à utiliser l'image de la ministre de l'économie et des finances ou celle du représentant des Nations unies pour avoir plus de crédibilité. Les arnaqueurs prétendent que les bénéficiaires seront reversés en seulement 2 heures après le placement. Le chef de la bande est un tchadien ingénieur en informatique issu d'une université russe.

**04/01 - Affaire de distribution de riz avarié dans la province de Mahajanga : le gouverneur, le préfet, une vice-présidente de l'Assemblée, deux députés et le président de la délégation spéciale de la ville font l'objet d'une enquête.** Le 25 octobre, ils ont signé une lettre autorisant la sortie des 50 tonnes du riz avarié du port de Mahajanga. La cargaison de riz avarié avait été stockée dans les entrepôts du port depuis 2017 où elle a été saisie. Un certificat de non-consommabilité avait été délivré par le ministère du commerce mais aucune mesure d'incinération n'avait été prise. Le stock était destiné à servir d'engrais après des opérations de broyage. Des informations ont circulé sur une tentative de reconditionnement de ce riz et son éventuelle distribution sur le marché local. Une information démentie par le ministère du commerce et de la consommation qui a affirmé que ce riz déclaré impropre à la consommation n'avait jamais été mis en vente. Néanmoins, plus de 2 000 sacs de 50 kilos auraient été blanchis et environ 200 autres réduits en poudre. Après l'arrestation de 7 personnes, dont le dirigeant d'une société et d'un employé de la région Boeny, les autorités locales ayant signé l'autorisation de sortie ce riz du port vont faire l'objet d'une enquête. Les mis en cause pourront être poursuivies pour « *fraude alimentaire, complicités et association de malfaiteurs ainsi que de la corruption* », selon la ministre de la justice.

**05/01 - Les sept personnalités de haut rang liés à la distribution de riz avarié dans la province de Mahajanga ont été présentés devant le parquet et placés en détention provisoire.** Ils devraient comparaître devant les pôles anti-corruption (PAC). Un individu est sous enquête à la section de recherche de Fianarana pour avoir décidé de la transformation du riz avarié en poudre, en collaboration avec des complices. Il aurait prétendu avoir des liens avec la présidence, utilisant le nom du secrétaire d'État à la gendarmerie, le général Serge Gellé, pour abuser de son influence et exercer des pressions sur les autorités locales. Malgré son renvoi de la présidence de la République suite à une affaire judiciaire, cet individu persiste dans l'usurpation de fonction.

**08/01 - Affaire du riz avarié à Mahajanga : le député de Soalala, Joseph Saïd Zakaniaina, interpellé à l'aéroport d'Ivato.** L' élu aurait tenté de fuir à Maurice pour échapper aux procédures judiciaires liées à l'affaire du détournement de riz contaminé. Il est en effet l'une des personnes à avoir donné un accord pour l'enlèvement du riz périmé stocké depuis 2017. Selon la gendarmerie, il devra comparaître devant le Pôle anti-corruption en tant que témoin. L'enquête en cours pointe du doigt l'implication potentielle de plusieurs hauts responsables étatiques à Mahajanga. Des observateurs craignent que les « *gros poissons* » parviennent à échapper à la justice, mais les développements actuels semblent contredire ces inquiétudes, écrit *Midi*. Les arrestations effectuées soulignent l'ampleur des ramifications de cette affaire.

**09/01 - L' élu de Soalala, intercepté à l'aéroport d'Ivato, a pu rentrer chez lui après avoir été entendu à la section de recherches criminelles.** Le vice-président de l'Assemblée nationale pour la province d'Antananarivo, Naivo Raholdina, s'est insurgé contre la procédure d'arrestation à l'encontre de cet élu. Il souligne que conformément à la Constitution, « *un député ne peut, hors session, être arrêté qu'avec l'autorisation du bureau de l'Assemblée, sauf en cas de flagrant délit de poursuites autorisées ou de condamnation définitive* ». Aucune demande de levée d'immunité parlementaire n'est parvenue au bureau permanent. L'ordre d'interpellation du député de Soalala aurait émané directement du secrétaire d'État en charge de la gendarmerie. Contactés par *RFI*, des spécialistes de la filière s'interrogent. « *Comment se fait-il que le ministère du commerce n'ait pas demandé la destruction de la cargaison depuis toutes ces années ? Pourquoi n'est-ce pas lui qui a signé la lettre d'enlèvement de la marchandise et est-ce le ministre de la justice qui a finalement ordonné récemment l'incinération du riz ?* » De son côté, un ancien importateur souligne : « *Le ministre du commerce actuel, importateur notoire de denrées depuis des décennies, connaît trop bien les procédures en vigueur.* » Il s'étonne : « *Pourquoi une telle inertie, alors ?* »

**11/01 - Affaire du riz avarié à Mahajanga : la justice fait face à des réactions corporatistes.** Des allégations de pressions politiques émergent alors que l'enquête révèle le nom de responsables de haut niveau cités dans ce scandale. Le préfet de Mahajanga, administrateur civil, figure parmi les personnalités impliquées. Cette décision a déclenché une vive réaction du président de leur syndicat, le Synad, Paolo Raholinarivo, qui exige que « *tous les signataires de cette lettre* » autorisant cette opération paient également leurs méfaits. « *Seules les infractions commises doivent conduire à un emprisonnement et non l'application d'un ordre émanant de quiconque.* », soutient-il, contestant tout emprisonnement dicté par des ordres externes. Les députés ne sont pas en reste dans cette affaire. Ils font également intervenir les leurs sur la place publique. Le vice-président de l'Assemblée, Naivo Raholdina, est monté au créneau pour défendre le député de Soalala.

**09/01 - Une nouvelle tentative de reconditionnement de riz avarié a été découverte par la gendarmerie à Toamasina.** Trois conteneurs du riz avarié, en provenance du port et en l'attente de transformation, ont été stockés dans un entrepôt. Une machine destinée à recoudre des sacs a été saisie. La direction régionale de l'industrie, du commerce et de la consommation demande au tribunal de première instance d'autoriser la destruction des conteneurs. Un huissier a été envoyé pour constater la situation. Après les démarches légales, le propriétaire pakistanais devra accepter la destruction du stock. Ces affaires ont pris un accent politique et secouent tout l'appareil du pouvoir, observe *L'Express*.

**10/01 - 35 sacs de riz avarié ont été découverts à Toamasina sur un navire en partance pour Taolagnaro.** D'après les explications de la gendarmerie, ces sacs font partie de 30 tonnes de riz qu'un opérateur indo-pakistanaï envisageait d'expédier à Taolagnaro. Les autorités ont été informées de la situation par les responsables du port et du navire. Ces dernières ont décidé d'immobiliser le navire jusqu'à ce que l'enquête soit achevée.

**22/01 - Mahajanga - Riz avarié - Le syndicat des administrateurs civils demande la libération du préfet. Il réclame également un traitement égalitaire pour tous les acteurs impliqués dans l'affaire.** « *La mise sous mandat de dépôt est soumise à des conditions telles que le risque de fuite du prévenu, l'absence de domicile attribué, ou encore la nécessité de préserver son intégrité physique. Le préfet ne remplit aucune de ces conditions et ne devrait donc pas être retenu. Il en va de même pour les autres personnes impliquées* », explique son secrétaire général, Nicolas Rabenandrasana. Le syndicat appelle les autorités à appliquer la loi contre les autres acteurs de l'affaire qui n'ont pas été poursuivis : d'autres hauts responsables de la région Boeny et des élus.

**09/01 - Maurice : 333 kilos de drogues saisies sur une embarcation provenant de Madagascar.** Six Malgaches ont aussi été trouvés à bord. La prise aurait pu être largement supérieure si les trafiquants mauriciens et malgaches ne s'étaient pas débarrassés de plusieurs colis lors d'une course-poursuite de plus de deux heures avec le patrouilleur des garde-côtes. L'année passée, des trafiquants mauriciens ont été arrêtés à Antsiranana. Une vedette rapide avec numéro d'immatriculation mauricienne avait été abandonnée par d'autres passeurs de drogue dure à Iharana.

**11/01 - Détournement de paniers garnis à la présidence : 1 colonel et 8 membres de la garde présidentielle sous surveillance judiciaire.** Au total, 7 militaires et 2 gendarmes ont été déférés au parquet du tribunal de première Instance. Ils sont inculpés de détournement de paniers garnis que la présidence a distribués à son personnel durant les fêtes de fin d'année. Ils avaient été placés le 28 décembre en garde à vue pendant deux jours à la brigade des recherches criminelles. Les éléments constitutifs de l'infraction n'ont pas été remplis d'où cette décision de placement sous contrôle judiciaire au lieu d'un mandat de dépôt. Pour *Midi*, « *cette affaire prouve la détermination du président Andry Rajoelina à lutter contre les détournements et les malversations au niveau de l'administration publique, particulièrement au niveau de la présidence.* »  
*Tribune* écrit : « *La lutte contre la corruption et le laxisme figurent parmi les faiblesses du régime lors du premier mandat d'Andry Rajoelina, de 2019 à 2023. A en croire le discours du président, il souhaite rectifier le tir pour ce second mandat. Mais oser-t-il s'attaquer aux gros poissons ? Des ministres, membres du gouvernement Ntsay, à l'instar de l'ancienne ministre de l'éducation nationale et d'un ex-ministre de la justice, et une proche collaboratrice du chef de l'Etat, en la personne de sa directrice de cabinet, ont été mouillés dans des affaires de détournements de fonds et jusqu'ici aucune poursuite n'a pas été prononcée contre eux, sans parler des élus qui s'abritent sous leur immunité parlementaire.* »

**23/01 - « 2 000 Ari suffisent à passer tous les contrôles policiers », titre *La Gazette*.** Dans les rues, un triste constat persiste : la corruption au sein des contrôles policiers. À la veille des trajets en bus, les chauffeurs se préparent déjà à affronter les agents de police qui attendent patiemment, la main tendue, pour recevoir leur pot-de-vin standard de 2 000 ariary. Cette pratique, bien connue et acceptée par la population, aggrave considérablement la situation sécuritaire du pays. Les agents de police, au lieu de faire respecter la loi, se laissent corrompre pour permettre le passage de véhicules en situation d'irrégularité. Que ce soit des visites techniques périmées, des chauffeurs sans permis, des assurances impayées, ou d'autres infractions, les agents de police sont prêts à fermer les yeux pour la modique somme de 2 000 ariary. Il n'est pas rare de voir des chauffeurs préparant de la monnaie destinée à soudoyer les policiers tout au long de leur itinéraire. Ce mécanisme bien huilé permet aux conducteurs en infraction de continuer leur chemin sans être inquiétés, créant ainsi un cercle vicieux où la corruption favorise l'impunité. Cette situation ne se limite pas aux contrôles routiers. Même lorsqu'il s'agit de véhicules volés, la corruption règne en maître. Les policiers se contentent de recevoir leur maigre pot-de-vin pour fermer les yeux. Cette complaisance policière ne fait qu'encourager les actes délictueux, créant un environnement propice à la criminalité.

**20/01 - Le pays s'engage dans la course à la transformation digitale et envisage de passer à la distribution d'une carte d'identité numérique à partir de l'âge de 15 ans.** Le processus débutera dès cette

année dans plusieurs régions de l'île, annonce le nouveau ministre du développement numérique, de la transformation digitale, des postes et des télécommunications, Tahina Razafindramalo. Cette carte d'identité biométrique comportera une puce stockant les données de base de chaque Malgache dans différentes bases de données relatives aux services publics, tels que la santé, l'éducation, les services de proximité... La mise en circulation de cette carte biométrique s'inscrit dans le cadre de la politique de simplification de l'administration et est menée en collaboration avec la Banque mondiale (projet Projedy lancé en 2019). « *La vulgarisation de ces cartes d'identité biométriques pourrait susciter des préoccupations, notamment en ce qui concerne l'utilisation des données personnelles qu'elles contiennent. Cependant, il s'agit d'une étape incontournable dans la transformation digitale. 'Ce n'est pas une option, c'est une obligation', affirment certaines analyses sur la transformation digitale en Afrique.* », rapporte L'Express. Le projet devra passer probablement par les deux Chambres pour validation. Des dispositions portant sur la cybersécurité et la cyberdéfense seront mises en place, affirme le ministre. À long terme, ce système d'identifiant unique permettrait de disposer, d'une manière systématique, d'indicateurs tels que taux de chômage, taux de vaccination, taux de réussite scolaire, taux de natalité et de mortalité. L'identification des individus demeure actuellement un réel problème. Selon les données de l'Unicef, à Madagascar, près d'un quart des enfants de moins de 18 ans n'ont pas d'acte de naissance, soit environ 2,5 millions d'enfants. On estime à 1 million le nombre d'adultes non enregistrés et donc invisibles. Les raisons de ce déficit sont liées en partie à la méconnaissance de la procédure, mais aussi à des problèmes structurels tels que les dysfonctionnements de l'administration.

« **Isika** », une plateforme en ligne pour mettre les besoins des Malgaches au cœur des décisions politiques. Elle a pour objectif de permettre aux Malgaches d'y recenser leurs besoins du quotidien et aux décideurs politiques de pouvoir y répondre. Un projet en lice pour la compétition continentale « *Innov 4 Democracy* », organisée par l'ONG panafricaine Africtivistes. RFI écrit : « *C'est une compétition pas comme les autres qui se déroule en ce moment sur le continent. Dix équipes sont engagées dans le hackathon – un marathon de programmation – 'Innov 4 Democracy' qui récompense des initiatives numériques en faveur de la démocratie. Début février, il n'en restera que cinq, tous récompensés à hauteur de 5 000 euros par l'ONG Africtivistes, basée à Dakar. Madagascar est dans la course avec la plateforme 'Isika'. Sur cette plateforme, les Malgaches listent ainsi leurs problématiques du quotidien. 'Depuis deux ans, la borne-fontaine de notre quartier subit des dégradations', se plaint par exemple, photo à l'appui, un utilisateur. Un autre réclame la reconstruction d'une école endommagée.* »

**26/01 - Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme – La Banque centrale insiste sur l'importance pour Madagascar de progresser dans les 23 critères sur lesquels le pays n'est pas encore conforme.** Cela doit se faire dans les meilleurs délais, a soutenu le gouverneur, Aivo Andrianarivelo, en marge de la signature d'une convention de partenariat entre l'autorité monétaire et le Samifin. L'autorité monétaire se réjouit de l'adoption récente de cette loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme mais fait remarquer qu'il reste encore à publier les décrets d'application. La convention de partenariat signée avec le Samifin porte sur l'échange d'informations et d'expériences entre les deux parties, dont l'objectif est la conduite efficace de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

**31/01 - Indice de perception de la corruption (IPC) - La note de Madagascar stagne. Avec une note de 25/100, la Grande île perd un point et se classe à la 145e place, sur les 180 pays notés.** Comme le souligne Dominique Rakotomalala, président du conseil d'administration de Transparency International Initiative Madagascar (TI-IM), cependant, « *ce n'est pas le classement, mais la note obtenue qui importe* ». Sur ce volet, le constat est sans appel. Madagascar stagne. Depuis l'IPC 2019, ses notes oscillent entre 24/100 et 26/100. TI-IM donne des causes probables de cette stagnation : « *Le manque de moyens alloués à la lutte contre la corruption, l'impunité et l'instrumentalisation politique de la justice, le manque de réalisation des engagements internationaux en termes de lutte contre la corruption, et la capture de l'État par des intérêts privés* ». Des raisons qui ont déjà été avancées lors des années précédentes. Pour remédier à cette situation, les recommandations « *sont les mêmes* » depuis 6 ans, observe la directrice exécutive de TI-IM, Ketakan-driana Rafitoson : « *Hausse du budget de la lutte contre la corruption ; effort de transparence dans l'attribution des marchés publics ; lutte contre l'impunité, ce qui implique une réforme des statuts à immunité ; mise en vigueur de la loi sur l'accès à l'information à caractère public ; loi sur la protection des lanceurs d'alerte ; liberté d'expression ; digitalisation de l'administration publique ; respect et mise en œuvre des engagements internationaux* » Cette année, « *la lutte contre la corruption électoral* » est ajoutée à la liste des recommandations. Il s'agit d'un concept déjà mis en avant lors de la présentation de l'IPC 2021.

## ► Droits de l'enfant

**10/01 - Un quart des enfants et adolescents handicapés victimes de violences, selon l'Unicef.** « *Les enfants et adolescents malgaches et notamment ceux handicapés, vivent généralement dans un environnement social difficile. Ils font quotidiennement face à des difficultés parfois aggravées par leur condition,* indique

le rapport. *Près d'un quart (24,1 %) des enfants et adolescents handicapés interrogés dans le cadre de cette étude déclarent être très souvent victimes d'abus et de violences, contre 17,7 % chez les enfants et adolescents non handicapés* ». Les abus et violences subies sont principalement perpétrés par des camarades et des voisins. La situation est particulièrement préoccupante pour les filles.

**24/01 - Les gendarmes de Toliara sont parvenus à retrouver et sauver un enfant albinos des mains de trafiquants. Cette opération a permis de démanteler un important réseau. Près de vingt interpellations ont déjà eu lieu.** L'enfant, âgé de 6 ans, avait été enlevé à Bekily. L'un des militaires a endossé le rôle de l'acheteur potentiel. Les kidnappeurs, appâtés par la vente éventuelle, sont tombés dans le piège. Quatre hommes et une femme ont été interpellés. L'un des ravisseurs a été tué, un autre a pris la fuite. Des complices sont recherchés. Ce coup de filet pourrait permettre de fragiliser ce trafic d'enfants albinos. Les autorités locales sont soutenues par l'Unicef.

**26/01 - Constat accablant sur la situation des enfants à Madagascar.** 86 % des enfants de 10 à 14 ans subissent des méthodes de discipline violente (châtiments corporels ou d'agression psychologique). Une pratique généralisée dans toutes les catégories sociodémographiques. 6 mères ou personnes en charge des enfants sur 10 pensent que le châtiment corporel est nécessaire pour éduquer ou élever un enfant. 47 % des enfants de 5 à 17 ans sont contraints de travailler, 11,5 % des filles de 15 à 19 ans ont déjà été agressés sexuellement, 39 % des femmes et 11 % des hommes âgés de 20 à 24 ans sont mariés ou ont contracté une union conjugale avant leur 18e anniversaire. Ces chiffres émanent du rapport de la revue annuelle (2023) du programme de protection de l'enfant du ministère de la population et de l'Unicef. Cette revue a, entre autres, pour objectif d'analyser le contexte et les changements intervenus en 2023 dans le domaine de la protection de l'enfance afin de renforcer le système de protection. Le rapport met en lumière la faible coordination au niveau national et régional entre les acteurs œuvrant pour la protection de l'enfant. Par ailleurs, sont pointés du doigt le manque d'harmonisation sur le rôle et la structure des réseaux de protection de l'enfant et l'absence de statut des travailleurs sociaux à Madagascar.

## ► Enseignement, université

**23/01 - Les abandons scolaires constituent un problème sérieux dans certaines régions.** Les raisons évoquées, telles que les difficultés climatiques persistantes, les besoins économiques des familles, et les conséquences des inondations et des cyclones, mettent en lumière les défis auxquels les enfants, les parents et les écoles sont confrontés. Les statistiques annoncent une augmentation progressive du taux d'abandon, notamment dans les classes intermédiaires du primaire.



**27/01 - « Un appel aux dons pour l'éducation fait polémique », titre RFI.** Pour faire face au manque de mobilier dans les écoles, la ministre de l'éducation tout juste reconduite dans ses fonctions a appelé au « patriotisme » en invitant les citoyens à acheter directement des tables-bancs. Un appel qui a suscité l'indignation sur les réseaux sociaux et dans une partie de la société civile. Selon la ministre, il manque deux millions de tables-bancs pour les élèves des écoles publiques et le budget de l'État permet de n'en financer que 45 000. Alors qu'avec près de 1 800 milliards d'ariary, le budget de l'éducation est le troisième poste de dépenses le plus important de l'État, cette initiative est perçue par beaucoup comme un aveu de mauvaise gestion. Lors du premier conseil des ministres de son nouveau gouvernement, le chef de l'État avait affiché la volonté que les « enfants malgaches étudient dans des établissements modernes ». Interpelé, le ministère parle d'un geste dédié à renforcer l'esprit patriotique. Les dons doivent également faire tourner

une entreprise d'État en difficulté ces dernières années. Un table-banc coûte en moyenne 140 000 ariary, soit plus de la moitié du salaire minimum.

Pour *Tribune*, la demande est légitime, et dans un « contexte normal », elle devrait pouvoir générer un élan national pour le bénéfice des jeunes générations. « *Mais une victoire électorale biaisée, obtenue par des tripotages éhontés du système électoral, n'est pas un contexte 'normal'. Un taux d'abstention record de 54 % à une élection présidentielle n'est pas un contexte 'normal'. Les dérapages en matière de finances publiques imposés sur le caprice d'Andry Rajoelina ne font pas un contexte 'normal'. Juste pour rappel, la rénovation du stade de Mahamasina a coûté 74 millions de dollars, le pays a emprunté 150 millions d'euros à la France pour la périphérie de la capitale, et l'État a injecté 1,4 millions d'euros pour bâtir le Colisée dans l'enceinte du Rova d'Antananarivo. Le total de ces dépenses inutiles, scandaleuses, et en ce qui concerne spécifiquement le Colisée, sacrilège, est donc d'à peu près 1100 milliards d'ariary. En comparant avec la fourchette de 195 à 488 milliards d'ariary nécessaires pour avoir les bancs requis, on comprend tout de suite où se trouve la capacité d'Andry Rajoelina à définir les priorités budgétaires pour le pays par rapport à ses propres caprices*

weraweresques. (...) Il est tout à fait compréhensible que la majorité de la population ne ressente aucune envie de mettre la main à la poche pour aider un pouvoir dont les hiérarques n'ont pas démontré de grand engagement en matière de bonne gouvernance depuis le coup d'État de 2009. Après trois jours de sondage sur Facebook, (...) les réponses négatives l'emportaient largement, avec 81 % des 18.500 votes. »

## ► Droits des femmes

**22/01 - L'ambassade de France à Madagascar, en partenariat avec l'UE et l'UNFPA, organise un concours de plaidoiries à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars.** Il est ouvert à tout citoyen malgache à partir de 18 ans, avec à la clef un voyage d'étude en France sur le thème de la lutte pour les droits des femmes. Les sujets doivent refléter la situation des femmes à Madagascar, être sur un sujet réel et concret et peuvent être d'ordre général ou relever d'un cas plus particulier. Ils peuvent être tirés des thématiques émanant des six coalitions genre, créées lors du « *Forum génération égalité* » dont la lutte contre les violences basées sur le genre, la santé sexuelle et reproductive et les droits à disposer de son corps, la justice économique et les droits économiques, les actions des femmes pour la justice climatique, l'innovation technologique et les mouvements et leadership féminin. Huit candidats seront retenus pour la grande finale en présentiel à Antananarivo.

## ► Santé

**10/01 - Le VIH gagne du terrain, même si la maladie ne fait pas encore de ravages, en comparaison à d'autres pays du continent. Les projections sont très préoccupantes, selon RFI.** Le taux de personnes infectées est encore faible - moins de 0,5 % de la population - mais le nombre de séropositifs au cours de la dernière décennie et le taux de mortalité a été multiplié par 5. L'Onu/Sida estime à presque 70 000 le nombre de personnes contaminée. Un chiffre en constante augmentation, explique le docteur Haja Randriantara, secrétaire exécutif du Comité national contre les IST-Sida. « *Sur l'année 2023, on a constaté une augmentation de nouveaux cas de VIH surtout chez les jeunes, et également chez les populations-clés, telles que les professionnels du sexe, les hommes ayant des rapports avec des hommes, les utilisateurs de drogues injectables, et aussi les femmes enceintes. C'est vraiment alarmant puisque c'est une bombe à retardement pour notre pays. Le problème qu'on a, c'est qu'une grande partie de la population pense que le Sida n'existe pas à Madagascar. Ça, c'est dû au fait qu'en 2016, on a arrêté la sensibilisation et la prévention au niveau des médias grand public.* » D'après un modèle développé par deux épidémiologistes et publié dans une revue scientifique en décembre 2023, le pic de l'épidémie pourrait être atteint en 2033, avec un taux de population infectée variant entre 9 % et 24 %, si aucune action significative n'est prise. Pour le Dr Hery Zo Andriamahina, coordinateur médical à Médecins du monde, « *La lutte contre le VIH Sida, passe clairement par le dépistage. Or à Madagascar aujourd'hui, on manque cruellement de tests de diagnostic rapide. Les médicaments, c'est-à-dire les antirétroviraux pour soigner les malades, sont disponibles et accessibles gratuitement, et ça, c'est bien, mais sans ces tests de dépistage, c'est évident que la maladie risque de se propager de manière incontrôlable.* »

**12/01 - Une épidémie de conjonctivite bactérienne se propage à grande vitesse depuis le début de l'année.** Elle est apparue à Mahajanga et est sur le point de s'étendre à Antsiranana, à Antananarivo et à d'autres villes. Il n'y a pas de données disponibles sur la maladie auprès du ministère de la santé publique. « *Nous sommes en train de les collecter* », indique un responsable. Le ministère évoque une note interne plutôt qu'un communiqué public pour parler d'une consigne « *interdisant les rassemblements en lieu public* » qui a circulé sur les réseaux sociaux. Certains responsables des localités touchées par l'épidémie ont largement partagé cette consigne sur leur page Facebook mais la publication a été retirée. Ne seraient en fait suspendues que les activités au sein du ministère de la santé susceptibles de créer des rassemblements de foule, comme les consultations gratuites.

**19/01 – Des ruptures fréquentes des produits contraceptifs sont observées au niveau des centres de santé de base (CSB) depuis 2023.** Des professionnels de plusieurs régions et de la ville d'Antananarivo tirent la sonnette d'alarme mais le ministère de la santé a été chargé en conseil des ministres d'assurer la fourniture de kits de planning familial gratuits à plus de trois millions de femmes dans un délai de cent jours. Cette grande campagne figure dans la liste des travaux urgents du nouveau gouvernement. « *Nous travaillons avec des partenaires, car ces produits contraceptifs coûtent très cher. Cette année, nous faisons des efforts particuliers pour éviter ces ruptures. Les produits sont déjà disponibles pour cette grande campagne. Ces ruptures ne devraient plus avoir lieu* », assure une source ministérielle.

**26/01 - La rage fait son retour, les autorités veulent s'attaquer aux chiens errants.** Depuis décembre, une grande enquête terrain est menée par le Cirad et l'Institut Pasteur pour collecter des informations sur les

chiens d'Antananarivo, les morsures, et mieux cibler les campagnes vaccinales futures pour éradiquer la maladie. « *Les aboiements retentissent dans la capitale partout, à toute heure. Les doléances reçues par la mairie sont nombreuses* », confie le Dr Domoina Malala, à la tête de la direction de l'eau, l'assainissement et l'hygiène de la commune d'Antananarivo. L'enquête menée doit durer un an. Elle va permettre de collecter d'importantes données chiffrées sur les chiens de la capitale. Sur l'île, rappelle RFI, la rage fait encore entre 300 et 800 morts par an. La recherche scientifique et les données de terrain ont montré que les campagnes de vaccination de masse d'au moins 70 % de la population canine était nécessaire pour atteindre l'objectif d'élimination des décès causés par la rage d'ici 2030.

**29/01 - Lèpre : Madagascar parmi les 10 pays les plus touchés au monde.** La lèpre, classée parmi les maladies tropicales négligées, affiche environ 200 000 nouveaux cas par an, dont à Madagascar où cette maladie est endémique. Environ 2 000 cas par an, selon la Fondation Raoul Follereau. La lèpre peut passer inaperçue chez nombre de malades jusqu'à ce que surviennent les complications. La maladie a été éliminée dans 108 pays parmi les 122 où elle était considérée par l'OMS comme un problème de santé publique.

**30/01 - Santé publique : le gaz toxique des ordures, cause de 80 % des consultations dans la capitale.** Une grande majorité des habitants qui se trouvent à proximité des déchets qui s'entassent souffrent de maladies respiratoires, dermatologiques et d'irritations oculaires. Les enfants en bas âge sont particulièrement sensibles, surtout dans les bas quartiers où les canaux d'évacuation sont obstrués par des ordures. Les quartiers continuent de suffoquer à cause de l'odeur pestilentielle dégagée par les décharges. Les défis à relever pour le nouveau PDS restent énormes, sachant que la gestion des ordures a toujours été une problématique de taille à Antananarivo.

## ► Homosexualité, travailleurs du sexe

**04/01 - La Conférence des évêques de Madagascar assure que « l'Église catholique de Madagascar ne bénira jamais la relation d'un couple de même sexe mais octroie la bénédiction aux pécheurs pour leur rédemption ».** « *Cela n'est pas prévu dans l'enseignement de l'Église catholique, n'a pas été déclaré par le Pape et ne correspond pas à la culture malgache, Il ne s'agit nullement d'accepter l'union de personnes de même sexe* », affirme le communiqué.

**22/01 - Le président de la FJKM, le pasteur Ammi Irako Andriamahazosa, envoie un message fort à la communauté LGBTQIA+.** Selon lui, l'Église ne cautionne pas l'union de deux personnes de même sexe. Pour rappel, une déclaration récente du Pape François sur une possible bénédiction hors liturgie de mariage entre personnes du même sexe a créé la polémique. Quelques jours après cette déclaration, la Conférence des évêques de Madagascar avait fait part de ses réserves.

**24/01 - Un programme lancé pour aider les travailleurs du sexe face aux violences quotidiennes.** Les quelque 170 000 professionnelles du sexe que compte l'île sont victimes quotidiennement de violences de genre, révèle une étude menée et présentée par Médecins du monde. L'ONG lance un nouveau programme pour contribuer à l'amélioration de la santé et des droits des travailleurs du sexe, qui sont violentés, stigmatisés, méprisés et surtout démunis au quotidien. Une petite révolution dans un pays où cette catégorie de travailleurs est très souvent laissée pour compte. Des besoins auxquels tente de répondre le nouveau projet Droit, Empowerment et Santé dirigé par Dr Valérie Raberanto, de Médecins du Monde. Ce projet sur quatre ans a comme enjeux d'essayer de changer les mentalités, mais aussi de mieux faire connaître leurs droits aux professionnels du sexe eux-mêmes, tout comme au reste de la population.

## ► Médias, communication

**06/01 - Le PDG de La Gazette, Lola Rasohamaro, incarcéré à Antanimora depuis 288 jours.** Le *Journal de l'île Rouge*, qui a pris la suite du quotidien et qui est enregistré aux Etats Unis, écrit : « *La révélation en mars 2023 de la nationalité française de Cédric Vazaha [surnom donné par journal à Andry Rajoelina] par la Gazette de la Grande Île a valu à notre PDG d'être à Antanimora depuis 288 jours maintenant. La presse étrangère, telle France TV Info<sup>5</sup>, avait confirmé que le régime voulait absolument faire taire un journal qui se voulait être « La vérité imprimée », devenue extrêmement gênante. Aucune confirmation, ni démenti de la part de Cédric Vazaha et de son entourage ! Jusqu'à la publication d'une copie du décret de naturalisation et de l'extrait du Journal officiel français, corroborant l'information parue dans notre journal. L'entourage immédiat avait réagi tout de suite et avait vainement essayé d'éteindre l'incendie, par des déclarations farfelues les unes plus que les autres telle 'c'est une naturalisation par filiation !' »*

<sup>5</sup> <https://la1ere.francetvinfo.fr/mayotte/madagascar-detention-d-un-journaliste-critique-du-regime-1379658.html>

Un article de *France TV Info Mayotte* rappelle que Lola Rasoaharo, vétéran de la presse malgache, a été incarcéré dans le cadre d'un litige privé, un conflit de terrain qui l'oppose à une femme d'affaires malgache influente, épouse du consul d'Italie. Ses défenseurs ont immédiatement dénoncé une manœuvre politique pour faire taire ce journal à l'approche de la campagne présidentielle. « *Nous ne sommes ni du côté du pouvoir, ni de l'opposition* » assurait un journaliste de la rédaction, « *nous sommes indépendants. Nous ne ménageons personne.* »

**24/01 - « Lola Rasoamaharo, PDG de La Gazette : une nouvelle affaire de tentative d'évasion ? »** s'interroge *NewsMada*. Après l'opérateur économique Mbola Rajaonah, Lola Rasoamaharo a été traduit à la barre, pour la même raison, une tentative d'évasion. Les faits se seraient passés le 19 décembre lorsque l'intéressé avait demandé à passer devant son domicile, après son audience au tribunal. Un mois après, selon son avocat, Lola Rasoamaharo est accusé de tentative d'évasion. Il a donc été déféré au parquet et est de nouveau placé sous mandat de dépôt. Avec lui, une autre femme, considérée comme complice, est également placée en détention. Lola Rasoamaharo a déjà été condamnée l'année dernière à 5 ans de prison ferme pour extorsion de fonds, diffamation et menace de mort à l'endroit de Brigitte Razaka.

Le soir même du 19 décembre, rapporte *La Gazette*, la ministre de la justice, Landy Mbolatiana Randriamantenasoa, s'est rendue en personne à la prison d'Antanimora pour constater la présence de Lola Rasoamaharo, confirmant qu'il était bien détenu et qu'aucune tentative d'évasion n'était en cours. « *Le pouvoir en place semble déterminé à maintenir Lola Rasoamaharo derrière les barreaux en inventant des accusations absurdes*, écrit le site. *Cette parodie de justice atteint des sommets inquiétants, sapant la confiance du public envers le système judiciaire malgache. Les observateurs internationaux et les défenseurs des droits de l'homme sont appelés à se pencher sur cette affaire et à faire pression pour garantir un procès équitable.* »

**29/01 - La Gazette** indique que l'agent pénitentiaire chargé de l'escorte de Lola Rasoamaharo lors de sa sortie le 19 décembre a été soumis à une enquête approfondie. L'agent nie catégoriquement toute tentative d'évasion de la part du détenu. Selon lui, le journaliste n'a posé aucun geste ou n'a eu un comportement suspect laissant supposer qu'il cherchait à échapper à la surveillance. De plus, s'il y a eu ne serait-ce qu'une attitude déplacée de sa part. La défense insiste sur le fait que son client est victime d'une méprise, soulignant la coopération totale de ce dernier lors de sa sortie autorisée.

**27/01 - Pôle anti-corruption : Mbola Rajaonah de nouveau placé sous mandat de dépôt.** Après son déferrement au parquet la semaine dernière, l'opérateur économique se retrouve à nouveau devant la justice au Pôle anti-corruption (PAC). Aucune information n'a pu être obtenue. Mais à l'issue du déferrement, l'ex-conseiller HVM a été de nouveau placé sous mandat de dépôt, le deuxième en une semaine. D'après son avocat, Me Éric Rafidison, il s'agirait de la même affaire qui a valu à son client une condamnation à 5 ans d'emprisonnement. L'homme d'affaires avait été condamné pour blanchiment de capitaux et infraction douanière. La peine de 5 ans devait être purgée le 14 février. « *Nul ne peut être puni deux fois pour la même affaire* », a défendu son avocat. Pour lui, la situation actuelle dépasse le cadre juridique. « *Cela va largement au-delà de ce que j'ai pu apprendre durant toute ma carrière* », a-t-il déploré.

**20/01 - Augustin Andriamananoro, nouveau ministre de la communication : « Contre la censure, pour l'autocensure ».** Lors d'une rencontre avec le personnel du ministère, il a fait savoir que certains seront maintenus à leurs postes et d'autres pas. « *C'est comme la vigne de raisin, il faut la tailler pour avoir une bonne production* », a-t-il fait remarquer. Une métaphore on ne peut plus explicite de la part du ministre qui a fustigé certains propos et agissements visant à semer la zizanie au sein du département. Il a réaffirmé sa ferme volonté de « *réconcilier le monde des médias qui est aujourd'hui meurtri* ». A propos de la presse, il se déclare « *contre la censure qui ne fait pas avancer mais pour l'autocensure de la part des journalistes, afin d'éviter de rapporter n'importe quoi* ». La journée du ministre avait commencé par une séance de prière officielle par un prêtre dans les locaux du ministère.

## **ÉCONOMIE - SOCIAL**

### **► Dérèglement climatique, environnement**

**02/01 - Madagascar frappé par la première forte tempête tropicale de la saison cyclonique.** Baptisée « *Alvaro* » - elle a touché terre au niveau du district de Morombe. La tempête venue du canal du Mozambique a perdu en intensité mais la côte sud-ouest a connu une mer déchaînée par des vagues de 10 mètres, des rafales de vent de 140 km/h. Les eaux sont rentrées dans l'ensemble des maisons sur la commune de Morombe. Des dégâts prévisibles et anticipés; assure le préfet de Toliara. La tempête tropicale est sortie en mer entre Mananjary et Manakara après avoir traversé l'île d'Ouest en Est en 24 heures. Au moins 4 régions sur 23 ont été touchées. Les prévisions météorologiques évaluent à environ 8 le nombre de tempêtes/cyclones qui pourraient traverser la zone durant cette saison. *L'Express* fait état de 12 morts et de 33 000 sinistrés,

selon un bilan provisoire du BNGRC. Les régions Fitovinany et Menabe ont été particulièrement touchées. 9 500 personnes ont été déplacées suite aux inondations. A Morombe où les vents ont été les plus forts, 47 salles de classe sont totalement décoiffées. 3 120 hectares de rizières ont été inondés.

**La tempête Alvaro a également fortement impacté les districts de Vohipeno, Ikongo et Manakara**, entraînant des inondations dévastatrices. Le député d'Ikongo, Jean Brunelle Razafintsiandraofa, fait quant à lui état d'une dizaine de morts dans son district de la côte Est.

**11/01 - La livraison des vivres pour les victimes d'Alvaro se heurte à des difficultés, selon le Bureau national de gestion des risques et des catastrophes (BNGRC). Les victimes se plaignent.** Des endroits sinistrés sont inaccessibles en raison de la dégradation des routes après le passage du cyclone, notamment en périphérie de Vohipeno et de Manakara.

**Le district d'Ikongo se retrouve une nouvelle fois isolé du reste du monde, constate RFI.** La population, qui peinait déjà à se remettre des cyclones des années précédentes, doit affronter ce nouveau bouleversement, seule. L'accès au district ne se fait plus qu'à pied ou à moto. Les rizières sont détruites, les cultures endommagées. L'impossibilité d'acheminer par la route les biens de première nécessité et la nourriture soulèvent un autre problème, explique Sylvien Auerbach, responsable de MSF, l'un des rares acteurs humanitaires à avoir une base avancée dans la zone. « *La situation nutritionnelle, sur le district, est globalement mauvaise* », explique-t-il.

**15/01 - Projet Titre Vert : appui aux migrants dans la région Menabe.** Des ménages de migrants ont été délogés dans le noyau dur de l'air protégée de Menabe Antimena en vue de protéger la biodiversité. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « *Titre Vert* » soutenu par l'Usaid, les migrants qui ont accepté d'être relogés sur le site de Bezeky, dans la commune d'Analaiva, district de Morondava, ont bénéficié d'appuis de la part du ministère de l'agriculture et du Fonds de développement agricole. 165 ménages ont été dotés de 7,7 tonnes de semences de maïs et de 27,4 tonnes d'engrais biologiques pour développer la maïsiculture sur 1 700 ha de terrains aménagés et sécurisés. Ils ont reçu également 4 tonnes de semences de riz. L'objectif consiste à les appuyer à améliorer leurs productions en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Le site de Bezeky sera viabilisé, des logements, des centres de santé, des écoles et des postes de gendarmerie y seront construits. Le ministère de l'environnement met en œuvre en outre un projet de restauration forestière sur une superficie de 5 000 à 7 000 ha dans l'aire protégée en impliquant ces familles de migrants. Un autre projet de reboisement de plants d'arbres destinés à la production d'énergie combustible est en même temps prévu sur un terrain de 2 000 ha en vue de couvrir les besoins de la population locale. Ces migrants ont aussi bénéficié de 120 kg de semences d'arachides. Une production qui pourra servir de matière première pour développer l'industrialisation locale, notamment la transformation de ce produit en huile alimentaire.

**18/01 - L'UE tente de préparer les filières exportatrices malgaches à sa réglementation contre la déforestation.** Dès le 1er janvier 2025, tous les partenaires de l'UE seront soumis à de nouvelles exigences plus strictes. Exigences qui inquiètent certaines filières malgaches. Cette nouvelle réglementation « *Zéro déforestation* » a été adoptée par l'UE en juin 2023. Sept produits et leurs dérivés sont responsables à plus de 98 % de la déforestation imputable à l'UE. Il s'agit du bétail, du palmier à huile, du bois, du soja, du café, du cacao et du caoutchouc. La délégation de l'Union européenne à Madagascar a organisé une journée de sensibilisation pour partager l'information et préparer les filières exportatrices concernées. La nouvelle réglementation va imposer aux importateurs mais aussi à tout opérateur européen de démontrer que les produits qu'il met sur le marché n'ont causé aucune déforestation, ceci en collectant des données de géolocalisation qui montrent que les parcelles d'où proviennent ces produits n'ont pas fait l'objet d'une déforestation. Les importateurs devront fournir ces documents dès l'entrée de leurs produits sur le sol européen. De quoi crisper la filière cacao malgache et ses 30 000 petits producteurs. Ces données seront coûteuses à obtenir. Certaines filières ont d'ores et déjà demandé un appui financier à l'UE.

**24/01 - Madagascar s'engage à préserver sa biodiversité.** Les pratiques agricoles dominées par l'utilisation de feux, le défrichement et les techniques traditionnelles sont préjudiciables à la riche diversité biologique du pays qui représente près de 5 % de la biodiversité mondiale avec un taux d'endémisme floristique et faunistique d'environ 80 à 90 %. Telle est la quintessence d'un atelier organisé à Antananarivo par la FAO pour restituer les résultats d'un projet portant sur l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles. Ce projet a abouti à la définition de la feuille de route de l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles à Madagascar ; feuille de route qui est en cours de finalisation pour une mise en œuvre prévue dès cette année 2024. Outre les événements extrêmes (cyclones, sécheresses, invasion acridienne...), les exploitations minières illégales, les trafics illicites, les feux de brousse, de forêt, de culture et de pâturage qui détruisent une moyenne annuelle de 100 000 ha d'espaces sont les premiers exterminateurs de la biodiversité de l'île. Pour atteindre les objectifs, il est « *indispensable* » de changer progressivement les comportements individuels et

collectifs vis-à-vis des pratiques agricoles en préservant l'environnement tout en assurant l'autosuffisance alimentaire des habitants. « *La mise en œuvre de la feuille de route devrait s'appuyer plus sur le civisme et l'éducation citoyenne en tenant compte de la spécificité malgache* », suggère Herintsoa Rabemananjara, responsable de projet à la coopération technique allemande GIZ. La feuille de route repose sur seize activités prioritaires regroupées en trois axes d'orientation : la responsabilisation de toutes les parties prenantes, y compris les paysans eux-mêmes, l'alignement des documents-clés de politique et de stratégie et l'augmentation substantielle des pratiques respectueuses de la biodiversité. A cette fin, un accent est mis entre autres sur l'adoption des pratiques d'agroécologie et d'agriculture intelligente face au climat ainsi que sur la mise en œuvre de la pêche et de l'aquaculture durable. Les actions à court terme sont planifiées pour être exécutées sur trois ans et celles à moyen terme sur trois à six ans. Pour Yolande Razafindrakoto Leondaris, cheffe de mission de l'assistance technique au Bureau d'appui à la coopération extérieure, soutenu par l'UE, le rôle des femmes est déterminant pour l'effectivité de la mise en œuvre de cette feuille de route.



**17/01 - Le Bureau national de gestion des risques et des catastrophes (BNGRC) alerte sur l'accumulation des ordures dans la capitale.** « *Il y a trop d'ordures à Antananarivo, des mesures doivent être prises rapidement* », a-t-il affirmé. L'accumulation des déchets obstrue les canaux d'évacuation des eaux pluviales et aggrave les inondations qui affectent les bas quartiers à la saison des pluies. La situation soulève de graves préoccupations en matière d'hygiène publique. Le système vivres contre travail (Asa Tagnamaro) sera utilisé pour l'exécution de travaux de curage.

**18/01 - Programme 100 jours du pouvoir : Andry Rajoelina ordonne le ramassage immédiat des ordures dans la capitale.** Le ministre de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène devra prêter main forte à la commune d'Antananarivo pour procéder à son assainissement dès la nomination du président de la délégation spéciale (PDS) qui remplacera Naina Andriantsitohaina, maire sortant, nommé ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation. Des camions bennes, dons du gouvernement japonais, vont être mobilisés pour réaliser cette mission.



**20/01 - L'opération de curage des canaux d'évacuation obstrués par des ordures lancée dans la capitale,** sous la direction du BNGRC, de la commune, de la Société municipale d'assainissement (SMA), de l'Autorité pour la protection contre les inondations de la plaine d'Antananarivo (APIPA) et du ministère de l'aménagement du territoire. Du riz, de l'huile et des légumes secs sont remis aux personnes effectuant les travaux. 52 personnes ont été mobilisées pour effectuer les travaux d'assainissement pendant cinq jours. 302 personnes le seront pour le curage des canaux dans neuf fokontany. La commune a reçu l'appui de l'Agence japonaise de coopération internationale. Elle va bénéficier de dons non remboursables de plusieurs dizaines

d'équipements : camions, bulldozer, excavateurs et 189 bacs à ordures. Le ramassage d'ordures constitue un véritable casse-tête pour les édiles de la capitale qui se sont succédé au moins depuis vingt ans, note *L'Express*. Un cycle infernal entretenu par le manque de vision et d'anticipation depuis des années. D'hésitations en tergiversations, les différents projets pour traiter les ordures ménagères sont tous tombés à l'eau. L'accès au dépotier d'Andralanitra qui accueille quotidiennement entre 1.200 et 2.000m<sup>3</sup> d'ordures s'avère de plus de plus difficile. Un projet d'installation d'un incinérateur, une usine de transformation des déchets en compost ont été concoctés il y a plusieurs années, mais n'ont jamais vu le jour.



À eux seuls, les équipements ne suffisent pas, explique Tiana Razafimanahaka DG de de la Société municipale d'assainissement (SMA). Il faut une approche circulaire de la gestion des déchets, c'est-à-dire repenser toutes ses étapes : la collecte, le tri, la destruction et la réutilisation. « Le coût de revient de transport des déchets nous oblige à réaliser l'action de recyclage, afin de réduire le coût de la collecte, et de réduire le coût de l'impact environnemental de la production de déchets de la ville » Autre enjeu de taille du projet, la fermeture à terme de la décharge d'Andralanitra. Saturé et impraticable en saison des pluies, le site exploité depuis les années 1960 est jugé en grande partie responsable des problèmes d'insalubrité à Antananarivo.

**27/01 - Le gouvernement s'est engagé à reverdir 700 000 hectares sur tout l'étendu du pays. Dans cette optique, des pépinières géantes ont été établies dans les 23 chefs-lieux de région, avec une capacité de production allant de 600 000 à 1 000 000 de jeunes plants. L'ultime objectif est de planter 300 millions d'arbres cette année afin de lutter de manière significative contre la déforestation. Le coup d'envoi officiel de la campagne de reboisement 2023-2024 a eu lieu sur le site qui accueillera la nouvelle ville Tanamasoandro à Imerintsiasosika, en stand-by depuis quelques années. 18.000 jeunes arbres ont été plantés sur une superficie de 20 ha.**

## ► Secteur minier

**02/01 - La compagnie minière indo-britannique « Tirupati Graphite » a publié des résultats encourageants quant à son expansion à Madagascar.** Les données à fin décembre ont mis en lumière une croissance significative de ses opérations. La capacité de production de graphite de qualité « flake » dans ses mines de Vatomina et de Sahamamy a considérablement progressé. A Vatomina, la production a atteint 12 000 tonnes par an, celle de Sahamamy 18 000 tonnes. La qualité du graphite extrait à Vatomina affiche un taux de pureté atteignant 97 %. La société envisage l'ajout d'une nouvelle centrale hydroélectrique d'une capacité de 500 kW à Sahamamy. Cette initiative vise à réduire les coûts liés à la production. Une première centrale de 100 kW a déjà été déployée, assurant l'alimentation électrique du site. Ces avancées positionnent la société en tant qu'acteur majeur sur le marché mondial du graphite de haute qualité, tout en contribuant au développement économique et environnemental de Madagascar, conclut *La Vérité*.

**03/01 - L'Etat espère faire du secteur minier un des leviers de croissance pour Madagascar en 2024.** Après une baisse de 9,8 % en 2023, l'Etat estime que l'industrie extractive devrait afficher une croissance de 7,2 % cette année, se situer à 14 % en 2025 et atteindre 14,1 % en 2026, selon les projections du ministère de l'économie et des finances. Les mines devraient tirer cette performance grâce à un contexte favorable au niveau national, notamment avec l'application du code minier et la marche vers la transition énergétique qui se poursuit au niveau international, souligne le ministère. La BAD estime que les exploitations d'ilménite, de nickel et de cobalt représentent 1,5 % du PIB et 30 à 60 % des recettes nationales. L'exploitation minière industrielle pourrait représenter entre 4 et 14 % du PIB et dominer les exportations du pays à l'horizon 2025. Le nouveau régime fiscal minier devrait pousser les sociétés minières à investir tout en permettant à l'Etat et aux communautés touchées par l'exploitation de profiter d'une part équitable des rentes minières. La Banque estime néanmoins que la gouvernance du secteur minier mérite d'être renforcée pour davantage de transparence. Elle soutient que « *la faiblesse du cadre politique et les décisions politiques contradictoires persistent malgré la volonté du secteur privé de contribuer à une démarche de transparence des industries extractives, et la prise de conscience des communautés et de la société civile* ».

**06/01 – 56 kg de pierres précieuses saisis à Ivato.** Un ressortissant sri-lankais accompagné de quatre Malgaches a tenté de dissimuler la nature réelle des pierres en fournissant de fausses déclarations. L'expertise douanière a révélé que les pierres saisies étaient en réalité des gemmes, en contradiction avec la déclaration des trafiquants qui les avaient présentées comme du labradorite, du cristal et du quartz.

**10/01 - La douane de l'aéroport d'Ivato a mis la main sur un trafic de pierres précieuses par des ressortissants chinois.** Lors du traitement du vol à destination d'Addis-Abeba, les douaniers ont constaté une infraction d'exportation de marchandises prohibées. Les deux ressortissants chinois impliqués avaient dissimulé diverses pierres brutes et pierres gemmes, des pierres fines et des pierres taillées, d'un poids total de plus de 7 kilos, dans des emballages de produits alimentaires. Ces trafiquants, dont la destination finale était Shanghai, avaient en outre dissimulé dans leurs bagages d'autres marchandises prohibées.

**17/01 - Officiellement, Madagascar a exporté pour environ 60 000 dollars de saphirs en 2022. Mais ce marché pèserait en réalité 150 millions**, révèle une enquête publiée dans des médias suisses et soutenue par l'ONG Public Eye<sup>6</sup>. La majorité des pierres précieuses sortent du pays clandestinement par le biais de la corruption. Elles transitent ensuite vers le Sri Lanka puis la Thaïlande, pour être taillées et polies. Plusieurs intermédiaires entrent en jeu avant que les saphirs soient achetés par les grandes marques européennes. Leur origine devient alors difficilement traçable. Les pierres extraites dans la souffrance sont achetées au prix fort par des marques de luxe. Celles-ci assurent avoir des règlements internes et des labels qui sont censés garantir des pratiques responsables sur place. Mais en réalité, *« personne ne va voir sur le terrain pour vérifier si tout ça est vraiment respecté. Oui, on peut dire, que tout le monde ferme les yeux »*, constate l'une des responsables de l'enquête.

**18/01 - Exploitation de terres rares - La société civile renforce sa défense des populations susceptibles d'être impactées.** L'Organisation de la société civile pour les industries extractives (OSCIE) entend appuyer les populations locales face au développement des projets extractifs dans les zones à forte potentialité en ressources naturelles, notamment le projet d'exploitation de terres rares à Ampasindava. Le permis d'exploitation serait en cours pour la compagnie qui a entamé des travaux d'exploration depuis plus de dix ans. L'OSCIE maintient que le projet devrait être abandonné car *« il n'aura pas de retombées et ne présente pas d'intérêt pour la communauté locale »*. La société civile veille à ce que les communautés locales aient accès aux informations les concernant et soient en mesure de défendre leurs droits face aux risques et aux enjeux des projets. *« Les communautés locales ont un faible accès à l'information alors qu'elles doivent avoir une vision éclairée de l'évolution du projet et être capables de participer efficacement au processus de prise de décision et de formuler des actions légitimes »*, affirme Clément Rabenandrasana, coordonnateur national de l'OSCIE. Des sessions de formation seront organisées pour former les communautés à engager des actions pour défendre leurs droits et les sensibiliser aux pratiques les plus efficaces.

**22/01 - Les communautés de Vohilava a nouveau menacées par la reprise des activités de la société d'exploitation aurifère Mac Lai Sime Gianna (M.L.S.G)<sup>7</sup>.** En octobre 2020, les communautés riveraines et les organisations de la société civile ont salué la volonté de l'Etat de donner la primauté au respect des droits fondamentaux des communautés de Vohilava dans le district de Mananjary en décrétant l'arrêt des opérations de la société d'exploitation aurifère dans cette commune. Les communautés riveraines affectées par cette exploitation dénonçaient depuis plusieurs années les effets désastreux des opérations de cette société sur leur environnement, leur santé et leurs moyens d'existence, avec l'appui du CRAAD-OI. Alors que les membres des communautés espéraient qu'elles étaient délivrées des effets néfastes des opérations de M.L.S.G., ils expriment aujourd'hui leurs profondes préoccupations suite à leur convocation auprès de la commune de Vohilava au mois de novembre 2023, pour être informés de la prochaine réouverture de cette société. Malgré leur requête légitime, aucun document officiel ni aucune autre précision ne leur a été fourni à ce sujet. Face à la gravité de la situation et à l'impunité évidente de la société M.L.S.G., les communautés riveraines et les organisations de la société civile lancent un appel urgent au chef de l'Etat et aux autorités concernées pour que des mesures urgentes soient prises face à cette nouvelle menace. Les organisations de la société civile renouvellent leur demande d'application de lourdes sanctions à l'encontre de la société, y compris des mesures de réparation à l'endroit des communautés affectées par les graves dommages qu'elle leur a causés depuis le début de ses opérations.

**25/01 - La direction générale des douanes affirme avoir recensé 50 cas d'infractions à l'exportation de ressources minières pour la seule année 2023.** L'administration a recensé des cas similaires dans la plupart des points de sortie du pays, tels que Mahajanga, Nosy Be, Tolagnaro. Ce sont les pierres gemmes qui sont en tête du classement des tentatives d'exportations illicites. Pour l'or, le trafic semble avoir ralenti. Les volumes saisis sont moins importants par rapport aux années précédentes. Le trafic prend pourtant des formes différentes. Certaines personnes essaient de faire sortir de l'or sous forme de bijoux. Pour 2022, la quantité totale d'or ayant fait l'objet d'infractions douanières s'élève à 153 kg.

## ► Foncier, aménagements

**07/01 - Sécurité foncière - 1,39 million de titres fonciers à octroyer en 2024.** Le projet de Croissance agricole et de sécurisation foncière (CASEF) a marqué des progrès significatifs dans la délivrance de titres fonciers et la sécurisation des terres. Avec pour objectif de faciliter la délivrance de 1 390 000 titres fonciers dans 14 régions administratives d'ici juin 2024, le CASEF a entrepris des opérations massives de certification

<sup>6</sup> <https://www.20min.ch/fr/story/dangers-et-corruption-le-trouble-eclat-des-saphirs-de-madagascar-en-suisse-103021543>

<sup>7</sup> Cf. Blog Justmad - <https://p9.storage.canalblog.com/95/18/448497/134359651.pdf>

sur le terrain, marquant ainsi une étape essentielle dans l'émancipation foncière du pays. Entre 2016 et 2023, le projet a été un soutien déterminant pour un quart des municipalités malgaches, contribuant à la délivrance de plus de 570 000 certificats fonciers. Notamment, 28 % de ces certificats ont été attribués à des femmes, et des certificats conjoints ont été accordés aux deux époux. Le projet est en phase de traitement de 660 000 demandes de titres supplémentaires. Les retombées du CASEF sont substantielles : environ 300 000 ménages ont pu bénéficier de droits fonciers, offrant ainsi des garanties à près de 1,5 million de personnes sur une population totale de 28 millions d'habitants. Cet accès accru aux droits fonciers a été réalisé grâce à des approches inclusives et à l'intégration de nouvelles technologies. Ce faisant, le coût d'acquisition d'un titre foncier est passé de 600 à 25 dollars, rendant cette démarche bien plus accessible au plus grand nombre. Pour mener à bien sa mission, la composante du projet dédiée aux activités foncières a bénéficié d'un financement de 47 millions de dollars de l'Association internationale de développement (IDA). Cette enveloppe a permis de soutenir les opérations sur le terrain, d'accompagner les unités d'administration foncière, de fournir des images satellitaires, de former les agents municipaux et d'équiper en matériel informatique les municipalités et les unités dédiées. Le financement a également permis la réhabilitation de certains bâtiments des unités décentralisées, renforçant les infrastructures essentielles pour assurer la pérennité de cette sécurisation foncière. En favorisant l'accès aux titres fonciers, ce projet se positionne comme un vecteur crucial pour l'auto-nomisation des communautés locales.

**01/01 - Vols de terrains à Isahafa Anosy Avaratra - Une directrice de ministère et un cadre du parti TGV en garde à vue.** Confrontés à des accusations sérieuses de trafic d'influence et d'abus de fonction, ils devaient être présentés au parquet. L'affaire a été portée à la connaissance du public par une manifestation de riverains et de propriétaires de terrain qui ont vivement protesté contre ce qu'ils considèrent comme un accaparement de leurs propriétés. La situation s'est tendue lorsque qu'un géomètre a entrepris de délimiter les terrains litigieux. Les propriétaires ont déposé plainte, soutenant posséder des documents légaux prouvant leur droit de propriété. L'enquête a révélé des éléments à charge contre la directrice du ministère. Anciennement directrice de cabinet d'un chef d'institution, elle aurait sollicité l'aide d'un chef d'institution actuel et d'un responsable du parti TGV pour influencer l'issue du litige en sa faveur. Des allégations assorties d'accusations de faux et usage de faux en écriture publique.

**Les deux personnes mises en cause ont été placées en détention provisoire** à la maison centrale d'Antanimora à la demande du Pôle anti-corruption (PAC).

**10/01 - Le général Serge Gellé, secrétaire d'État à la gendarmerie, s'est rendu à Isahafa pour tenir la population informée des développements de l'affaire de vol de terrain.** En dehors des individus déjà sous enquête, dont une ancienne directrice du ministère de l'aménagement du territoire et des services fonciers placée en détention provisoire, les autorités recherchent sept autres personnes. Parmi elles, figureraient la sœur et la mère de l'ex-cadre du ministère. Le général Serge Gellé, secrétaire d'État à la gendarmerie, leur conseille de se rendre. Parmi elles, des géomètres complices de ce vol. Serge Gellé a souligné que tous les réseaux mafieux auteurs de vols de terrains seront éradiqués puisqu'il est prioritaire pour l'État de lutter contre la corruption et la dépossession frauduleuse de biens publics ou privés. Il a incité toutes les victimes à déposer plainte.

**15/01 - Litige foncier à Sambava - Une rixe fait un mort et des blessés.** Sept individus impliqués dans la rixe ont été aperçus en train de prendre la fuite. Depuis quelques années, des familles se retrouvent engagées dans un bras de fer autour de la possession d'un terrain. L'affaire a déjà été conduite devant la gendarmerie et le tribunal mais des personnes ne semblent pas être satisfaites de la procédure judiciaire diligentée

**22/01 - « Les communautés du Bas Mangoky subissent les mêmes injustices et traitements préjudiciables que beaucoup d'autres communautés victimes d'accaparement de terres et qui ont voulu défendre leurs droits » écrivent le Craad-OI et des organisations de la société civile<sup>8</sup>.** Selon les interpellations récentes de l'association FIMA, les membres de ces communautés ont été trompés par de hautes personnalités qui leur ont fait croire qu'ils allaient effectuer un recensement, puis une redistribution équitable des terrains que ces paysans occupaient auparavant dans le nouveau périmètre aménagé dit P2 du Bas Mangoky. Pourtant, non seulement la Commission d'attribution des terres mise en place par la suite n'a pas restitué leurs terres à ces paysans comme convenu, mais beaucoup de terrains ont été alloués à d'autres personnes étrangères à leurs communautés, y compris des autorités locales parties prenantes au problème dont le gouverneur de la région Atsimo Andrefana, le directeur régional du ministère de l'agriculture, ainsi qu'un ministre nouvellement nommé au sein de l'actuel gouvernement. En solidarité avec les communautés du Bas Mangoky et l'association FIMA, les signataires du communiqué appellent à la libération immédiate et sans condition des trois paysans qui ont été incarcérés en raison de leur lutte contre la corruption et l'accaparement de leurs terres ; exhortent l'État à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour mettre en œuvre une investigation

<sup>8</sup> Cf. Blog Justmad - <https://p1.storage.canalblog.com/29/07/448497/134359648.pdf>

immédiate et transparence sur cette affaire, et pour restituer leurs terres aux paysans victimes de l'accaparement de leurs terres.

*RFI* précise que ce sont quelques 2 000 familles paysannes qui n'auraient plus accès à leurs parcelles de culture, valorisées de génération en génération, sur une superficie totale de 6 000 ha objet du recensement destiné, leur a-t-on dit, à leur restituer des parcelles titrées et bornées. Les hautes autorités qui se seraient accaparées les terres à l'occasion de cette opération auraient agi via des prête-noms. Trois agriculteurs ont été incarcérés fin décembre « *pour destruction de biens publics* » après avoir voulu dénoncer ces agissements. Mis en cause, le gouverneur de la région, Atsimo Andrefana, Edally Ranoelson, qui préside la commission chargée de la réattribution des terres, dément et menace de porter plainte contre les détracteurs. Il confirme cependant qu'il y a bien eu tentative d'accaparement des terres par certaines personnes qu'il considère lui, comme des « *trafiquants de terres* ». De son côté, Andriamanantena Razafiharison, nouveau ministre de l'enseignement supérieur et ex-président de l'université de Tuléar dont le nom est aussi cité parmi les bénéficiaires de terrains, dément lui aussi fortement ces informations qu'il considère comme des « *dénonciations calomnieuses pour induire en erreur l'opinion publique sur sa personne* ».

**03/01 - Les travaux de remblaiement se poursuivent à Antananarivo, bien qu'ils soient interdits. Leur prolifération fait l'objet d'une enquête.** Depuis quelques jours, l'Apipa (Autorité pour la protection contre les inondations dans la plaine d'Antananarivo) a lancé des opérations de contrôle inopinées, de jour comme de nuit. De nombreuses rizières sont remblayées sans autorisation, en périphérie de la capitale, sur les grands axes routiers. Une source affirme à *l'Express* que ces remblais ne peuvent pas s'effectuer sans le feu vert d'une quelconque autorité. En 2018, le ministère de l'aménagement du territoire avait lancé des opérations pour mettre la main sur les responsables afin de suspendre ces travaux mais quelques années plus tard, les remblais ont repris de plus belle... En février 2023, suite aux graves inondations qui ont frappé la capitale, le gouvernement avait promulgué un décret interdisant les remblais sauf autorisation du conseil des ministres. Toute autorisation donnée sans son aval était nulle et non avenue. Ce décret avait annulé les autorisations accordées auparavant. Tout contrevenant s'exposait à des sanctions, de même que les propriétaires du matériel utilisé. Or, pour échapper aux sanctions, certains camions portent l'inscription « *Projet présidentiel* », des propriétaires s'empressent de construire sitôt le terrain remblayé, sans attendre que le terrain se stabilise. Certaines de ces constructions accostent le bord de la chaussée.

Dix camions et deux pelles mécaniques ont été mis en fourrière après avoir été pris en flagrant délit en train de faire de nuit des travaux de remblayage. Des terrains en cours de remblaiement ont été scellés. Malgré ces actions en cours, entre 10 000 et 20 000 résidents des zones à risque pourraient être déplacés en cas de fortes pluies ou cyclones, témoignant de la gravité persistante de la situation.

**18/01 - Remblais illicites à Antananarivo : pour *La Gazette*, des individus proches d'Andry Rajoelina sont impliqués.** Dans une dénonciation remarquée, lors de la passation de pouvoir entre l'ancien et le nouveau ministre de l'aménagement du territoire, le sortant, Pierre Houlder, a pointé du doigt des individus proches du pouvoir, affirmant avoir été menacé s'il ne cédait pas à ces pratiques douteuses. Selon ses dires, les remblais sont effectués par des hommes d'affaires proches du chef de l'Etat, entretenant des relations suspectes avec des Indopakistanaïses qui auraient acquis ces terrains de manière illégale. Les soupçons se portent particulièrement sur le nouveau ministre de l'aménagement du territoire, Naina Andriantsitohaina, un proche collaborateur du président et ancien maire de la capitale. Il aurait accordé les autorisations nécessaires pour ces remblayages, impliquant même une autorisation émanant du ministère de l'aménagement du territoire. « *La connexion entre Naina et les Indopakistanaïses, ainsi que son implication présumée dans le remblai du marais Masay en face du Tana Water Front, où réside également Naina, soulève des questions éthiques majeures* », écrit le site.

**22/01 - Projet Ankohonana Miarina - Arivonimamo : une nouvelle ville pour les ménages vulnérables.** Ce projet est conçu pour aider un million de ménages vulnérables à sortir de la pauvreté d'ici cinq ans. Il vise à assurer l'intégration et la réinsertion sociale de ces familles dans de nouveaux villages agricoles. Les ménages vulnérables seront sélectionnés par un comité interministériel selon des critères incluant le faible pouvoir d'achat, l'origine régionale, la motivation à gérer une exploitation agricole, et des situations spécifiques telles que les jeunes ménages, les mères célibataires, et les membres de la famille représentant un handicap. Les familles bénéficiaires se verront octroyer un logement et des parcelles de terrains de 624 m<sup>2</sup> à 2000 m<sup>2</sup> par ménage et un pack de formations agricoles et financières. Par ailleurs, ils sont dotés au début de leur activités d'intrants agricoles et d'animaux d'élevages. Deux sites pilotes seront aménagés pour recevoir le projet : Fieferamanga avec une superficie de 53 ha et celui Tsimahabeomby II étendu sur 400 ha. A Fieferamanga, 20 ha sont destinés à abriter des logements sociaux. Un poste avancé de la gendarmerie, des écoles publiques, un centre hospitalier, un marché communal, ainsi que des infrastructures sportives. L'implantation d'une zone industrielle et d'une zone commerciale est également envisagé. Une centaine de ménages ont débuté leur formation mais seuls ceux qui iront jusqu'au bout seront retenus. L'État s'engage à acheter les surplus de production des participants. Les bénéficiaires se verront dans un premier temps attribuer un certi-

ficat d'occupation du terrain. Après 5 ans, ils recevront un titre définitif. La mise en œuvre du projet Ankohonana Miarina est au stade de la mise en place du comité de sélection des dossiers. Des experts étrangers, venus des Etats-Unis, du Zimbabwe et d'Afrique du Sud vont prêter main forte pour appliquer la méthode « *Pfumvudza* » née au Zimbabwe et classée dans la catégorie des « *agricultures de conservation* ». Le nombre d'agriculteurs africains à utiliser cette méthode est estimé à cinq millions. Son avantage est qu'elle favorise l'exploitation durable, l'amélioration de la santé des sols, une rétention de l'humidité des sols et le maintien ou l'amélioration des rendements agricoles. Elle brise l'idée selon laquelle une exploitation ne peut se développer sans l'utilisation de machines agricoles, souvent coûteuses en prix d'achat et en entretien.

Andry Rajoelina a également mis en lumière le projet connexe de « *Nouvelle ville* » à Imerintsiatosika, qui s'inscrit dans le cadre du développement global de la région.

L'absence de la présidente de l'Assemblée nationale, Christine Razanamahasoa, à ces manifestations a été remarquée. Depuis le mois d'octobre, elle semble s'écarter progressivement de son engagement au sein de sa famille politique, observe *Midi*. Son devenir politique est en suspens, alors que doit débiter la session extraordinaire de l'Assemblée nationale. L'ouverture de la session devrait se faire sans elle. La cheffe de file de la Chambre basse a entamé une visite en Algérie, ce qui lui permettra d'éviter alors le face-à-face avec le premier ministre.

**30/01 - Barrages hydroélectriques : l'Etat annonce la reprise des projets de Volobe et Sahofika.** Huit ans après la signature des attributions des marchés, le projet de construction de deux centrales hydroélectriques permettant de combler l'immense manque en énergie de la capitale et ses environs était au point mort. Après d'interminables renégociations tarifaires par l'Etat malgache, l'un des deux consortiums avait même demandé la rupture du contrat de concession l'an dernier. Mais les conseils des ministres successifs de ces deux dernières semaines annoncent le « *démarrage des constructions* » de ces deux centrales pour le premier trimestre de 2023. Une annonce que le secteur privé peine encore à croire, mais qui redonne espoir, indique *RFI*. Les centrales de Volobe et Sahofika devraient produire à elles-deux plus de 300 MW. « *Il faut aujourd'hui passer à l'énergie hydroélectrique, c'est un 'quoi qu'il en coûte' ! Elle sera de toute manière abondante, de meilleure qualité et beaucoup moins chère que toute énergie thermique actuelle ou à venir* », déclare le patronat.

**30/01 - Port de Toamasina : taux d'avancement de 60 % pour les travaux d'extension. Considéré comme un enjeu économique majeur, cette extension figure parmi les défis du second mandat d'Andry Rajoelina.** Le bouclage des travaux est prévu d'ici fin 2026. Le projet est financé à hauteur de 630 millions de dollars, dont 65 %, de prêts du gouvernement japonais, à travers la JICA, 35 % émanant des fonds propres de l'Etat. Grâce à cette extension, l'objectif est d'atteindre une capacité de traitement d'un million de conteneurs par an, contre 250 000 en 2019, avant la pandémie. De quoi donner à Toamasina, le statut d'un des plus grands ports de l'océan Indien.

## ► Economie, Social

**10/01 - Le secteur informel a contribué à 46,5 % du PIB nominal de la Grande île en 2021, selon la BAD.** C'est le commerce qui a contribué le plus à la création de cette richesse. Viennent ensuite les unités de production informelles de la branche « *hôtellerie et gargote* » et celles du secteur « *multimédia, informatique et télécommunication* ». Le FMI a souligné qu'il est essentiel d'ajuster les politiques en faveur de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Une approche stratégique moins axée sur la fiscalité et beaucoup plus sur la protection sociale est nécessaire pour stimuler le processus de formalisation. Pour le FMI, reconnaître et prendre en compte la dynamique de l'informalité et ses principaux moteurs et caractéristiques constituent un premier pas vers l'adoption de politiques mieux adaptées.

**12/01 - La Jirama recherche toujours son directeur général.** La procédure de recrutement lancée en 2023 a été jugée infructueuse en raison de l'inadéquation des profils des candidats malgaches. Le ministère de tutelle a obtenu un sursis pour relancer la recherche de candidats qualifiés, malgré les pressions exercées par les bailleurs de fonds, notamment la Banque mondiale. Des défis importants attendent le nouveau dirigeant dans le secteur de l'eau. Il est urgent de combler le déficit en eau de la capitale et de ses environs et d'assurer l'équilibre financier de cet approvisionnement qui doit être fourni au plus grand nombre.

**18/01 – Nickel et cobalt : un marché international excédentaire qui pourrait menacer les exportations de Madagascar.** L'année 2024 s'annonce difficile pour ces produits qui figurent dans le peloton de tête des pourvoyeurs en devises pour Madagascar. Les dernières statistiques de 2022 indiquent qu'à eux seuls ces produits ont généré plus d'un milliard de dollars de recettes en devises. Cette bonne performance de la filière a figuré parmi les facteurs de croissance en 2023. Quand bien même, la loi de finances 2024 continue de miser sur l'industrie extractive et les industries textiles pour booster la croissance du secteur secondaire. La croissance de ce premier secteur devrait s'établir à 5,1 % en 2024. Le document de performance précise sur

ce point : « *L'industrie extractive devrait afficher une croissance de 7,2 % en 2024 grâce à un contexte favorable au niveau national (application du nouveau code minier) et au niveau international (marche vers la transition énergétique)* ». Pour le secteur textile, la loi de finances prévoit que « *la croissance devrait être de 4.9 %. Madagascar continuera de bénéficier des avantages de l'AGOA. Avec la suspension de l'Ethiopie (en raison de la situation sociopolitique et sécuritaire) et la possible inéligibilité de Maurice (dont le revenu par habitant devrait dépasser le seuil d'éligibilité à l'AGOA), Madagascar peut conquérir de nouvelles parts de marché* ».

**20/01 - Si la production rizicole augmente de 25 %, soit 1 million de tonnes supplémentaires par an, le pays atteindra l'autosuffisance alimentaire, indique le compte-rendu du conseil des ministres.** L'augmentation de la production de riz figure parmi les objectifs prioritaires du gouvernement. Pour ce faire, il est impératif de parvenir à augmenter la superficie des terres destinées à la riziculture jusqu'à 100 000 ha supplémentaires, via une exploitation à grande échelle. Si le PIB agricole, notamment la production de riz, augmente de 5 %, le PIB national peut augmenter de 1 à 2 %. Autrement dit, si le PIB agricole augmente de 10 %, le taux de pauvreté pourrait diminuer jusqu'à 14 %, le secteur agricole étant le premier pourvoyeur d'emplois. Il faut aussi promouvoir l'utilisation de nouvelles méthodes d'agriculture et de production, assurer la disponibilité des engrais et des semences, la protection des terres à travers la distribution de certificats fonciers, faciliter l'accès à la microfinance et l'amélioration des marchés agricoles. Des usines de transformation d'engrais devraient être implantées d'ici 6 mois dans les principales zones de production.

**22/01 - La bactériose vasculaire, maladie contagieuse du riz, inquiète les chercheurs et menace les récoltes.** La maladie s'étend en silence à Madagascar. Des chercheurs du Centre national de recherche appliquée au développement rural (Fofifa) et de l'IRD ont présenté leurs travaux sur cette maladie qui s'attaque aux rizières et qui a gagné tout le territoire. La pathologie a été identifiée pour la première fois sur l'île en 2019, quelques mois après en Tanzanie, et a conquis d'autres îles comme Nosy Be. « *On est inquiet à cause de l'introduction de cette nouvelle maladie et de sa rapidité de dispersion, presque partout dans Madagascar, s'alarme un chercheur en phytopathologie. Notre priorité, c'est d'avoir des échanges avec les riziculteurs pour savoir où sont les zones qui sont touchées. Et en même temps, on donne la consigne que s'il y a des attaques de la maladie sur les parcelles, on ne devrait pas utiliser les semences issues de cette parcelle-là.* » Les enjeux de la recherche sur la maladie et ses modes de transmissions sont énormes. Les pertes de rendement sur les parcelles infectées peuvent aller jusqu'à 70 % : une vraie menace pour l'économie agricole et la sécurité alimentaire du pays.

**Le ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle a lancé un appel à candidature pour la formation gratuite de masse en « gestion des relations clients en appels entrants et sortants »,** activité connue sous l'appellation de « *Call center* ». La formation est destinée aux jeunes de plus de 18 ans parlant couramment le français, ayant une bonne diction, possédant des notions en informatique bureautique et une aisance relationnelle. Les places sont limitées à 200 apprenants.

**30/01 - L'externalisation des processus métiers (BPO), stratégie avancée dans la Politique générale de l'Etat (PGE), va engager les ministères concernés à collaborer avec l'Economic development board of Madagascar (EDBM).** L'Etat entend mettre ainsi en avant les avantages comparatifs de la Grande île dans ce secteur, notamment sa main d'œuvre qualifiée dans le domaine de l'informatique ou encore sa maîtrise de la langue française. Le débit de l'Internet à Madagascar vient s'ajouter à ses atouts. L'Etat s'attend à ce que le secteur BPO génère 100 000 emplois directs, comme avancée par la Banque mondiale. Ces emplois pourraient, par ailleurs, offrir d'autres opportunités d'emplois et d'activités économiques connexes. Dans son Diagnostic du secteur privé, la Banque mondiale rapporte que le secteur BPO a généré des revenus estimés à 115 millions de dollars et a créé environ 45 000 emplois à fin décembre 2021, chiffre qui pourrait passer à 100 000 d'ici 2030. La Banque mondiale soutient que le développement d'un programme de compétences numériques est un domaine susceptible de générer des emplois importants et d'avoir des retombées majeures sur d'autres secteurs. L'objectif est de répondre au besoin d'environ 30 000 nouveaux professionnels qualifiés dans le secteur au cours des prochaines années. Sécuriser ces talents peut générer des recettes fiscales estimées à 50 millions de dollars.

**26/01 - Nuisible à l'économie nationale, le non-rapatriement de devises a été, une fois de plus, évoqué par Rindra Hasimbelo Rabarinirinarison, ministre de l'économie et des finances.** La non-cession des devises née des exportations est une cause de perte de valeur de la monnaie nationale. Un arrêté de juin 2016 exige la cession de 70 % des recettes d'exportation sur le marché des changes dans un délai de trente jours, sous peine de sanctions. Ce qui n'est pas fait par les détenteurs des devises.

**29/01 - La compagnie Qatar Airways prévoit d'opérer 14 vols hebdomadaires en provenance et à destination de Madagascar.** Ce sera ainsi la 12e compagnie internationale à desservir Madagascar. Sur les 14 vols hebdomadaires, un vol par jour sera opéré pour le transport des passagers et un autre pour le transport

de fret. « Cette initiative permettra de contribuer à l'atteinte de l'objectif d'un million de touristes visitant la Grande île dans les 5 ans à venir », a évoqué le ministre de tutelle. La réalisation de ce projet permettra à Madagascar de s'ouvrir en particulier sur le Moyen-Orient sans oublier de ramener des touristes provenant de plusieurs destinations desservies par Qatar Airways.

**01/01 - Les programmes du projet « Filets sociaux de sécurité » (FSS) ont atteint 78 % de leurs objectifs, selon le FID.** Depuis leur lancement en 2016, plus de 580 000 ménages dans 82 districts ont bénéficié de soutien et d'accompagnement. 368 infrastructures sociales de base, telles que des écoles, des centres de santé de base, des ponts, ont été réhabilitées ou reconstruites. Avec le nouveau projet « Filets de sécurité et de résilience » (FSR), le FID va étendre aux plus vulnérables son soutien à 253 000 nouveaux ménages dans de nouveaux districts, à travers une protection sociale non-contributive. Son exécution débutera en mars 2024 et se terminera en mars 2027.

**31/01 - Offres d'emploi à Maurice : des milliers de postulants pour 50 places à pourvoir.** Il s'agit de candidats, tous âges confondus à la recherche de nouvelles opportunités suite à une offre anonyme publiée sur Facebook. Les candidats, venus en masse sur place, au Tana Water Front, n'ont aucune idée du salaire proposé pour une gamme d'emplois. L'annonce mentionne juste que l'entreprise recherche des candidats « motivés et talentueux » avec un français obligatoire et l'anglais pour certains postes. *Midi* s'interroge sur le sérieux de ces recrutements. Le quotidien n'a pas pu s'entretenir avec le responsable de l'opération.

## ► Coopération, bailleurs de fonds

**13/01 - Madagascar maintient son accès privilégié à l'AGOA en 2024, autorisant l'exportation sans droits de douane vers les États-Unis.** La Grande île a été épargnée par la vague d'éviction de plusieurs pays. Elle conserve cette opportunité qui génère 60 000 emplois directs et implique 47 entreprises. L'accord se prolonge jusqu'en 2025, avec l'espoir d'un renouvellement décennal. « Madagascar est actuellement dans la phase de plaidoyer pour reconduire l'AGOA dans les années à venir », révèle Isidore Razafindrakoto, DG du commerce et de la consommation auprès du ministère. « Dans le cadre du renouvellement de l'AGOA, nous avons établi une stratégie selon laquelle nous allons miser sur la diversification des produits à destination du marché américain, pour ne pas rester sur le textile mais s'étendre à d'autres domaines comme l'artisanat, les produits agro-alimentaires et bien d'autres », annonce-t-il encore. L'adhésion à l'AGOA est également conditionnée au respect des droits humains, à celui de l'État de droit, au pluralisme politique et aux politiques économiques visant à réduire la pauvreté.

**18/01 - Madagascar entend engager des discussions avec le FMI autour du programme pour la résilience et la durabilité. Un financement pourrait être accordé au titre de la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD).** La Grande île serait prête à défendre ses politiques climatiques et de lutte contre le changement climatique lors de ces discussions, indique le compte-rendu du conseil des ministres. Les autorités avaient déjà sollicité ce financement bien auparavant. Le FMI avait même prévu d'engager les discussions sur ce point en marge de la 5e revue du programme sur la Facilité élargie de crédit (FEC). La FRD offre un financement abordable et à long terme permettant de réduire les risques pour la stabilité future de la balance des paiements, notamment ceux liés au changement climatique et aux pandémies. Les pays admissibles doivent procéder à des réformes de haute qualité portant sur les défis structurels liés à la préparation au changement climatique ou aux pandémies. Ils doivent aussi mener parallèlement un programme appuyé par l'institution. Pour Madagascar, les travaux de fond visant à évaluer l'impact des vulnérabilités liées au changement climatique avait débuté dans le cadre du Programme d'évaluation macroéconomique du changement climatique, publié en novembre 2022. Madagascar demeure très vulnérable et c'est une situation qui impacte le capital naturel du pays. Selon la BAD, le coût de la dégradation des terres est estimé à 6,7 milliards de dollars, soit 1,78 % du PIB en 2020. Le pays connaît également une dégradation des paysages et des aires protégées. Le capital naturel par habitant aurait chuté de plus de 3 500 dollars en 1995 à 2 500 en 2018.

**19/01 - Le problème de l'eau à Antananarivo et ses environs doit être résolu dans les cent jours avec l'appui de l'UE.** Cette mission figure parmi les tâches urgentes du gouvernement, que le ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène doit accomplir. La mise en œuvre du projet « Tana Water III » est l'une des solutions proposées. Bien que ce projet ait été annoncé il y a quelques années, sa réalisation se fait toujours attendre. Selon le compte-rendu du conseil des ministres, les appels d'offres sont en cours, et une réponse sera donnée d'ici deux semaines. Ce projet, financé à hauteur de 79,3 millions d'euros, dont 30 millions d'euros proviennent de l'Union européenne, vise à améliorer et à accroître l'accès à l'eau, ainsi qu'à réhabiliter les réseaux de distribution d'eau à Antananarivo et ses environs. Les travaux sur le pipeline Efaho à Ambovombe Androy, en stand-by depuis un an, devront reprendre. La poursuite de ce projet sera un des grands défis des 100 jours du gouvernement de Ntsay Christian, affirme-t-on.

**24/01 - Les Etats-Unis apportent un soutien de 10 millions de dollars à l'éducation à Madagascar.** C'est le premier programme de soutien à l'éducation du gouvernement américain depuis 2009. Le projet Lova de l'Usaid a pour objectif de soutenir l'éducation fondamentale dans la Grande île, en particulier dans le Sud du pays. Il vise à améliorer l'alphabétisation, l'apprentissage du calcul et l'enseignement socio-émotionnel pour 65 000 élèves dans 500 écoles primaires. Il entend aussi « renforcer le développement professionnel de 1 500 enseignants » et « améliorer les résultats de l'apprentissage dans deux régions mal desservies du Sud et du Sud-Est ». La conception du projet est basée sur les études menées par la Banque mondiale qui indiquent que « 96 % des élèves malgaches âgés de 6 à 10 ans sont incapables de lire un simple paragraphe à la fin de l'école primaire » ou encore que « moins de 4 % des enseignants du primaire possèdent les connaissances pédagogiques et disciplinaires de base pour enseigner ». Lova sera mis en œuvre dans les régions Atsimo-Atsinanana et Androy, où les indicateurs de qualité et d'accès à l'éducation sont parmi les plus bas. Ces régions sont également parmi les plus vulnérables en termes de catastrophes climatiques et offrent des points d'entrée stratégiques pour tirer parti d'autres initiatives financées par les États-Unis. Le nom du projet Lova s'inspire du proverbe malgasy « Ny fianarana no lova tsara indrindra », qui signifie « L'éducation est le meilleur des héritages ».

Le dernier programme de soutien à l'éducation avait été suspendu en 2009 suite à la crise politique que le pays avait traversée. Malgré la bonne volonté des responsables politiques, les actions ont dû mal à se concrétiser, comme le démontrent les résultats d'un diagnostic de la qualité de l'éducation en 2022. Depuis 2019, 3 ministres et 3 secrétaires généraux se sont succédés à la tête du ministère. La forte mobilité des responsables à tous les niveaux, l'absence de continuité de service ou de culture de passation de poste : autant d'éléments qui engendrent une perte de données et de mémoire institutionnelle, faute de pouvoir capitaliser sur les actions précédentes.

**27/01 - Projet de ville nouvelle Tanamasoandro – La construction des bâtiments de deux ministères régaliens sera financée par la Chine.** Andry Rajoelina a indiqué dans son discours en marge du lancement officiel de la campagne de reboisement à Imerintsiasosika, qu'« on a déjà trouvé de financement pour la construction du ministère des forces armées et du ministère des affaires étrangères. Le gouvernement chinois va construire des grands bâtiments pour ces deux ministères ». Les travaux vont débuter cette année soulignait-il. A terme, tous les ministères devaient être transférés à Tanamasoandro. Le Chef de l'Etat a également souligné que les travaux de construction d'une route de 23 km reliant Antananarivo à Tanamasoandro sont programmés. La nouvelle ville s'étendra sur 900 ha. Un tramway y sera déployé. Un monument de 80 mètres surplombera la nouvelle ville. Ce sera soit un « aloalo », soit une croix.

**30/01 - Madagascar et Mayotte explorent des opportunités de renforcer les liaisons aériennes et maritimes pour stimuler les échanges commerciaux et le tourisme.** Les discussions portent sur les vols directs, le fret aérien et l'optimisation des routes maritimes. L'objectif est de créer une connectivité accrue entre les deux îles, offrant des avantages économiques et sociaux, tout en s'engageant dans une collaboration incluant la formation maritime, selon le ministère des transports.



**Annnonce de la construction à Tanamasoandro d'un monument de 80 mètres de hauteur.** « Après la décision d'importer pour nos aires protégées des zèbres, des girafes et des éléphants, qui évidemment ne viendront jamais, une autre brillante idée vient de jaillir de la tête du chef de l'Etat : construire à Tanamasoandro un monument de 80 mètres de hauteur qui va rivaliser celle du Christ Rédempteur au Rio de Janeiro », ironise La Gazette, qui s'interroge : « Pour quels objectifs construire un tel monument ? Est-ce vraiment une priorité de l'Etat, compte tenu de ses faibles moyens financiers ? Il n'a même pas les moyens de financer la dotation en tables-bancs des établissements scolaires... » Le quotidien fait remarquer que l'aloalo est plutôt une sorte de totem, ornant les tombeaux Mahafaly, Il n'est sûrement pas représentatif du peuple malgasy, tout comme la croix ne représente pas la foi de tous les Malagasy et va à l'encontre du principe constitutionnel de laïcité. Et de conclure : « C'est vraiment lamentable d'ap-

prendre que ce genre de détail insignifiant soit porté et décidé en conseil des ministres. »

Taux de change au 31/01/2024 : 1 euro = 4 915 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune, La Vérité, Le Journal de l'Île Rouge (GIR - ex La Gazette de L'Île Rouge), Orange.mg, 2424.mg, Newsmada, Taratra, RFI, Madagascar.direct.news, Plateforme Aramaso, vaovaocheck.mg/